



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2016

**DU CREDIT AGRICOLE
ATLANTIQUE VENDEE**

En application des articles 221-1, 222-4, 222-5 et 222-6 du Règlement général de l'AMF

SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport de gestion semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2016	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2016	P. 52
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016	P. 98

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Responsable de l'information relative à la Caisse régionale

- Monsieur Patrice CHERAMY, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée,

Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que :

- Les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice 2016 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- Le rapport de gestion semestriel ci-joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Nantes,
Le 29 Juillet 2016



Le Directeur Général,
Patrice CHERAMY

SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport de gestion semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2016	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2016	P. 52
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016	P. 98

RAPPORT DE GESTION SEMESTRIEL
DU CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE
AU 30 JUIN 2016

Table des matières

I – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS.....	8
1. Changements de principes et méthodes comptables	8
2. Evolution du périmètre de consolidation	8
II – RESULTATS CONSOLIDÉS	8
1. Environnement économique et financier	8
2. Résultats consolidés	9
2.1. <i>Le Produit Net Bancaire</i>	9
2.2. <i>Les Charges de Fonctionnement Nettes</i>	10
2.3. <i>Du Résultat Brut d'Exploitation au Résultat Net</i>	11
III – STRUCTURE FINANCIÈRE	12
1. Les Fonds propres	12
2. Les ratios prudentiels	12
3. Les parties liées.....	13
3.1. <i>Les Filiales</i>	13
3.2. <i>Les Participations</i>	13
IV – FACTEURS DE RISQUES	14
1. Risque de crédit.....	14
1.1. <i>Objectifs et politique</i>	15
1.2. <i>Gestion du risque de crédit</i>	17
1.3. <i>Exposition</i>	21
1.4. <i>Coût du risque</i>	21
1.5. <i>Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2016 sur le risque de crédit</i>	22
1.6. <i>Risques de contrepartie sur titres et dérivés</i>	22
2. Risque de Marché	25
2.1. <i>Principales évolutions</i>	25
2.2. <i>Risque Action</i>	27
2.3. <i>Exposition</i>	28
2.4. <i>Perspectives d'évolution pour le second semestre 2016</i>	28
3. Risques particuliers induits par la crise financière	28
4. Gestion du bilan.....	29
4.1. <i>Risque de Taux d'Intérêt Global</i>	29
4.2. <i>Risque de Change</i>	31
4.3. <i>Risque de Liquidité et de Financement</i>	31
4.4. <i>Politique de Couverture</i>	32
5. Risques du secteur de l'assurance	33
6. Risques Juridiques	33
7. Risques Opérationnels	34
8. Risques de non conformité.....	34
V - LES CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENT	36
1. L'évolution du nombre de titres	36
2. La valeur boursière.....	36
3. Le rendement du titre	36
4. Le programme de rachat des CCI Atlantique Vendée	36
VI – DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE.....	37
1. Textes de référence en matière de contrôle interne - Références internationales émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire - Références légales et réglementaires	38
1.1. <i>Références propres au Crédit Agricole</i>	38
1.2. <i>Références internes à la Caisse régionale Atlantique Vendée</i>	38
2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne	38
2.1. <i>Principes fondamentaux</i>	38
2.2. <i>Pilotage du dispositif</i>	39

2.3.	<i>Rôle du Conseil d'Administration</i>	39
2.4.	<i>Rôle des Comités</i>	40
2.5.	<i>Rôle de l'organe de direction</i>	41
2.6.	<i>Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales</i>	41
3.	Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auquel est soumise l'entreprise	42
3.1.	<i>Mesure et surveillance des risques</i>	42
3.2.	<i>Dispositif de contrôle permanent</i>	44
3.3.	<i>Dispositif de contrôle interne particulier</i>	45
3.4.	<i>Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière</i>	45
3.5.	<i>Contrôle périodique (audit)</i>	48
	VII – TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES	50

I – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

1. *Changements de principes et méthodes comptables*

Les comptes consolidés semestriels résumés de la Caisse régionale Atlantique Vendée ont été établis conformément aux normes telles qu'exposées dans l'annexe des comptes de ce présent rapport.

2. *Evolution du périmètre de consolidation*

Le périmètre de consolidation est défini dans l'annexe des comptes de ce rapport.

II – RESULTATS CONSOLIDÉS

1. *Environnement économique et financier*

Les **encours de collecte** s'élèvent à 20 087 millions d'euros, en hausse de 4,2 % par rapport au 30 juin 2015. La collecte bilan, en augmentation de 6,7 % sur un an, est soutenue par l'évolution de la collecte monétaire (+5,1%) et le total épargne (+7,6 % sur un an).

Parallèlement, la Caisse régionale maintient une bonne dynamique sur l'assurance vie dont les encours progressent de 2,6 % sur un an.

Les **encours de crédits** sont en hausse de 3,3 % par rapport au 30 juin 2015 à 14 919 millions d'euros. Cette évolution annuelle est portée par la hausse des encours habitat à +6,1% et des prêts personnels à +6%. Les encours de crédits en baisse sont l'équipement avec -0,5% et les crédits de trésorerie avec -2%.

2. Résultats consolidés

2.1. Le Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire atteint 242 millions d'euros, il est en augmentation de 3,6% sur un an.

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	Evolution
+ Produits d'intérêts & assimilés	254 334	278 478	-8,7%
- Charges d'intérêts & assimilés	-132 101	-148 311	-10,9%
+ Commissions produits	111 340	103 070	8,0%
- Commissions charges	-24 108	-25 488	-5,4%
+ Gains ou pertes nets sur instr fin à la JV par résultat	2 473	247	901,2%
+ Gains ou pertes nets sur AFS	29 958	25 708	16,5%
+ Produits des autres activités	2 570	1 854	38,6%
- Charges des autres activités	-1 979	-1 593	24,2%
PRODUIT NET BANCAIRE	242 487	233 965	3,6%

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 254,3 millions d'euros contre 278,5 millions d'euros en juin 2015, en diminution de 8,7%. Ils sont constitués pour l'essentiel par les intérêts sur les crédits à la clientèle et dans une moindre mesure par les placements de trésorerie auprès de Crédit Agricole S.A.

Les intérêts et charges assimilés s'élèvent à 132,1 millions d'euros contre 148,3 millions d'euros, en diminution de 10,9% sur un an. Cette évolution s'explique notamment par :

- la baisse des charges de refinancement internes au groupe,
- la baisse des intérêts servis aux Dépôts A Terme,
- la diminution des dotations aux provisions sur Epargne Logement.

Les produits des commissions passent de 103,1 millions d'euros en juin 2015 à 111,3 millions d'euros à fin juin 2016, en augmentation de 8%. Cette hausse s'explique principalement par :

- L'augmentation des commissions variables CAMCA (suite à notre renonciation aux garanties reçues sur les crédits habitats des générations 2000 à 2006) pour 10,1 millions d'euros,
- L'augmentation des commissions sur les produits d'assurance pour 2,1 millions d'euros,
- La diminution des commissions sur produits d'épargne du groupe CA pour 3,7 millions d'euros.

Les commissions charges s'élèvent à 24,1 millions d'euros à fin juin 2016 contre 25,5 millions un an plus tôt. Cette diminution est principalement liée à la baisse de la facture de liquidité et l'augmentation des charges de commission sur les produits d'épargne du groupe CA.

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat affichent un résultat positif à fin juin 2016 de 2,5 millions d'euros contre un résultat positif de 0,2 million d'euros à fin juin 2015.

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ressortent à 30 millions d'euros à fin juin 2016 contre 25,7 millions d'euros un an plus tôt.

L'augmentation de 4,2 millions d'euros est essentiellement liée à l'augmentation des dividendes pour 10,7 millions d'euros et une diminution des plus-values sur titres AFS pour 6,5 millions d'euros.

Les produits des autres activités s'élèvent à 2,6 millions d'euros contre 1,8 million d'euros en juin 2015.

Enfin, **les charges des autres activités** sont égales à 2 millions d'euros à fin juin 2016 contre 1,6 million d'euros à fin juin 2015.

2.2. Les Charges de Fonctionnement Nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	Evolution
Frais de personnel	73 723	74 388	-0,9%
Autres frais administratifs	43 931	44 518	-1,3%
Dotations aux amortissements	4 446	4 090	8,7%
Total des charges de fonctionnement	122 100	122 996	-0,7%

Les charges de fonctionnement diminuent de 0,7 % par rapport à juin 2015.

Les charges de personnel représentent 60,4 % du total des charges de fonctionnement, soit 73,7 millions d'euros contre 74,4 millions d'euros à fin juin 2015, en diminution de 0,9 %. Cette baisse de 0,7 millions d'euros est essentiellement liée à l'enveloppe d'intéressement et de réserve spéciale de participation.

Les autres frais administratifs atteignent 43,9 millions d'euros à fin juin 2016. Ils sont en baisse de 1,3 % par rapport à juin 2015, soit -0,6 million d'euros principalement liés à :

- La baisse des charges d'affranchissement pour 0,3 million d'euros,
- La baisse des charges sur services extérieurs pour 0,8 million d'euros,
- L'augmentation des charges informatiques et télécom pour 0,7 million d'euros.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 4,4 millions d'euros, en augmentation sur un an de 8,7 %. Ces dotations intègrent les nouveaux investissements dont le nouveau siège de Nantes à partir du 29 avril 2015.

Déduction faite des charges de fonctionnement, le **résultat brut d'exploitation** s'élève à 120,4 millions d'euros, en hausse de 8,5 % sur un an.

2.3. Du Résultat Brut d'Exploitation au Résultat Net

(en milliers d'euros)	30/06/2016	30/06/2015	Evolution
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	120 387	110 969	8,5%
- Coût du risque	-7 592	-14 550	-47,8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	112 795	96 419	17,0%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-74	102	-172,5%
RESULTAT AVANT IMPOT	112 721	96 521	16,8%
- Impôts sur les bénéfices	-27 758	-29 721	-6,6%
RESULTAT NET	84 963	66 800	27,2%
Intérêts minoritaires	0	0	
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	84 963	66 800	27,2%

La variation du **coût du risque** d'une année sur l'autre résulte principalement des mouvements relatifs aux provisions sur clients douteux et litigieux, aux provisions collectives et filières et aux provisions pour risques et charges.

Le coût du risque au 30 juin 2016 s'élève à 7,6 millions d'euros, contre 14,6 millions d'euros un an plus tôt. Cette évolution à la baisse est liée à :

- La diminution du coût des provisions pour risques et charges de 8 millions d'euros (dont une provision sur déclenchement du SWITCH pour 6 millions d'euros),
- La diminution du coût des provisions collectives bale II et filières (en reprise sur 2016 et 2015) pour 2,9 millions d'euros,
- L'augmentation du coût des provisions CDL (Dotation et pertes nettes des reprises) de 3,9 millions d'euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à 112,8 millions d'euros au 30 juin 2016, en hausse de 17 %.

La charge fiscale du premier semestre 2016 s'établit à 27,7 millions d'euros, en baisse de 6,6 % sur un an.

Conformément à l'Article 223 quinzième du Code Général des Impôts, l'obligation est faite d'informer les sociétaires sur les réintégrations de certains frais généraux.

Au 30 juin 2016, ont été réintégrés à ce titre :

- Loyers non déductibles sur véhicules..... 8 400 euros

Le résultat net au 30 juin 2016 s'élève à 85 millions d'euros en hausse de 27,2%.

III – STRUCTURE FINANCIERE

1. *Les Fonds propres*

Les **capitaux propres** s'élèvent à 2 462 821 milliers d'euros au 30 juin 2016.

Les **capitaux propres** englobent :

- Le capital et les réserves liées, constitués des parts sociales, des CCI, des CCA et des primes d'émission, pour un montant de 487 128 milliers d'euros,
- Les réserves pour 1 852 208 milliers d'euros,
- Les gains et pertes latentes ou différés pour 38 522 milliers d'euros,
- Le résultat du premier semestre 2016 pour 85 963 milliers d'euros.

2. *Les ratios prudentiels*

	Minimum
Au 30/06/2016 :	
Ratio CRD4 Bâle 3 transitoire (Ratio provisoire, dans l'attente de validation par Crédit Agricole S.A.)	20,23 % 8,625 %
Coefficient de liquidité Bâle 3 à 1 mois (LCR)	89,3 % 70 %

Ces deux ratios sont examinés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution :

- le total ratio CRD4 Bâle 3 transitoire qui rapporte les fonds propres nets aux expositions pondérées du bilan et du hors bilan s'élève à 20,23 % au 30 juin 2016; il était donc supérieur à la norme exigée de 8,625 %,
- le coefficient de liquidité Bâle 3 à 1 mois qui rapporte les réserves liquides aux sorties nettes de trésorerie à 1 mois. Ce ratio dépasse la norme minimale de 70 % au 30/06/2016.

Enfin, le ratio de contrôle des grands risques, complémentaire du ratio de solvabilité européen, permet de s'assurer que les établissements de crédit ont une bonne dispersion de leurs risques clientèle. Ces règles doivent répondre aux critères suivants :

- les crédits à un même emprunteur ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres,
- la somme des crédits supérieurs à 10 % des fonds propres nets ne doit pas dépasser 8 fois le montant de ces derniers.

Au 30 juin 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée respecte ces règles.

3. Les parties liées

3.1. Les Filiales

La situation et l'activité des principales filiales se résument comme suit :

Liste des filiales et participations détenues à plus de 25% par la Caisse Régionale Atlantique Vendée et sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif : situation au 30/06/2016					
Dénomination sociale	Activités renseignées au K Bis	Date du dernier arrêté	Chiffre d'affaires	Résultat net	Chiffres au dernier arrêté (en milliers d'euros)
SAS CAAVIP	Acquisition, détention, administration, gestion, cession totale ou partielle de toute participation majoritaire ou minoritaire au capital de toute société ayant une activité immobilière	31/12/2015	0	-1 167	
SARL LE PERTUIS	Achat, construction, location, vente de tout immeuble ou partie d'immeuble à usage d'habitation de commerce ou de bureau, prise de participation dans toutes sociétés ayant pour objet la location construction vente d'immeubles, réalisations de travaux d'aménagement et d'équipement de terrains ou de toutes autres opérations immobilières.	31/12/2015	518	49	
SCI PANORAMIC	Propriété, jouissance, administration de tous immeubles et droits immobiliers	31/12/2015	49	38	
SCI CHALLANS	Acquisition et gestion de tous immeubles	31/12/2015	113	59	
SCI LES SABLES	Acquisition et gestion de tous immeubles	31/12/2015	125	59	
SCI LES TERRES NOIRES	Gestion, administration, acquisition, aliénation de tous biens immobiliers et de tous biens mobiliers nécessaires à l'exploitation des immeubles	31/12/2015	756	-231	

3.2. Les Participations

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée détient des participations dont la plus importante correspond à la SAS Rue La Boétie. Ces titres ont été acquis dans le cadre de la mise sur le marché des titres de Crédit Agricole S.A. en décembre 2001.

En synthèse les participations les plus significatives sont les suivantes :

	Catégorie du titre	Valeur d'acquisition (en milliers d'euros) (a)	Réévaluation des titres (b)	Dépréciation durable (c)	Valeur nette (a + b + c)	Capital détenu (en %)	Droits de vote détenus (en %)
SAS RUE LA BOETIE	AFS (1)	563 242	9 193	-13 917	558 518	3,12	3,12
SACAM INTERNATIONAL	AFS	28 049	2 225	-11 687	18 587	3,12	3,12
SACAM DEVELOPPEMENT	AFS	22 620	849		23 469	3,10	3,10
UNEXO	AFS	21 104	7 719		28 823	13,79	13,79
CAAVID PARTICIPATION	AFS	14 000		-8 069	5 931	100,00	100,00
SACAM AVENIR	AFS	5 125			5 125	3,51	3,51
SACAM IMMOBILIER	AFS	4 411	123		4 534	3,16	3,16
C2MS	AFS	3 596	3 234		6 830	6,78	6,78
DELTA	AFS	2 535			2 535	3,19	3,19
SACAM PARTICIPATION	AFS	2 211	713		2 924	3,05	3,05
NOBILISE	AFS	1 916	-318				
SACAM FIA NET EUROPE	AFS	1 663		-1 663	0	3,52	3,52
SACAM FIRECA	AFS	1 388	113	-820	681	3,11	3,11
CREDIT AGRICOLE TITRES	AFS	1 173	141		1 314	2,00	2,00
COFILMO	AFS	947	822		1 769	20,55	20,55
CA PROTECTION SECURITE	AFS	722	14 119		14 841	22,23	22,23
SACAM ASSURANCE CAUTIONS	AFS	596	1 839		2 435	6,07	6,07
IMMOBILIERE DE LA SEINE	AFS	589	-154		435	1,64	1,64

(1) : Pour les titres de la SAS Rue La Boétie, par exception la valorisation du titre est au coût.

Par ailleurs, les principaux mouvements enregistrés sur le premier semestre 2016 sur les titres de participation sont les suivants :

Coût d'acquisition	Acquisitions en K€
	Aucune acquisition au cours du 1 ^{er} semestre 2016

Valeurs en normes françaises	Cession en K€
	Aucune cession au cours du 1 ^{er} semestre 2016

IV – FACTEURS DE RISQUES

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2015, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques du rapport de gestion (pages 33 et suivantes).

Les principales catégories de risques auxquels le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), et les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité).

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2016 sont présentées ci-dessous.

Pour la première fois en 2015, la Caisse Régionale Atlantique-Vendée a défini une déclaration d'appétence au Risque. Une mise à jour a été réalisée en mars, validée par le Conseil d'administration du 25 mars 2016, après examen par le comité des risques du 22 mars.

Cette démarche a été réalisée en cohérence avec la stratégie du Groupe et s'appuie sur les travaux de définition de l'appétence au risque menée par la Caisse régionale Atlantique-Vendée sur son propre périmètre dans un cadre coordonné au niveau Groupe par l'organe central.

La définition de l'appétence et la tolérance au risque de la Caisse régionale Atlantique-Vendée s'appuie sur des axes stratégiques quantitatifs et qualitatifs. Un suivi des indicateurs stratégiques transmis à la Gouvernance est prévu régulièrement.

1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse régionale Atlantique Vendée assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses

missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

1.1. Objectifs et politique

La stratégie risque est définie à travers la politique crédit. Cette dernière est proposée par les responsables de marché, validée par le Directeur Général et approuvée par le Conseil d'Administration.

La politique crédit définit le dispositif de distribution du crédit pour l'ensemble des marchés :

- les règles d'octroi,
- les règles de délégation,
- les limites (territoriale, d'engagement ou sectorielles),
- les règles en matière de garantie,
- les règles en matière de concentration et de partage des risques,
- les structures et modalité de suivi et de surveillance des risques,
- la politique de taux.

La politique crédit fait l'objet d'une révision annuelle. La révision 2015 a été approuvée par le comité de direction du 7 décembre 2015 et validée par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2015.

Il n'y a pas eu d'évolution significative au 1^{er} semestre 2016.

D'une manière générale, la Caisse régionale Atlantique Vendée recherche un équilibre entre son développement et la gestion du risque.

Compte tenu des caractéristiques économiques de la région, (dynamisme et diversité malgré la crise économique) et du niveau relativement modéré des risques de la Caisse régionale, cette dernière ne prévoit que très peu d'exclusion à priori.

En effet, hormis les règles de territorialité auxquelles elle est soumise, l'entité n'a pas défini, à quelques exceptions près, de secteurs, de clientèles ou d'opérations systématiquement exclus.

En revanche, sont applicables depuis 2015 des limites sectorielles en ce qui concerne les LBO et la Promotion Immobilière.

Cette ouverture des critères est compensée par une approche prudente du risque qui se caractérise par :

- Le respect de ratios fondamentaux tels que le taux d'endettement ou la capacité de remboursement pour la clientèle des particuliers,
- Des niveaux de délégation différenciés en fonction des métiers, des marchés, des cotations Bâle 2, du projet, des engagements des clients, des taux pratiqués, des garanties,
- Des procédures d'octroi avec plusieurs niveaux d'analyse,

- Une politique de garantie très forte,
- Une politique de partage des risques fréquente sur les contreparties les plus importantes,
- Une approche globale de la rentabilité de l'opération.

L'objectif est également de trouver le juste équilibre entre efficacité commerciale et analyse du risque. La politique crédit a donc été conçue de façon à ce que les délégations d'octroi du crédit soient inversement proportionnelles à la prise de risque.

En conséquence, plus les dossiers sont importants ou plus ils sortent des normes de bonne gestion (cotation dégradée, activités plus risquées, montant du projet important, encours déjà important, etc.) et plus les processus d'analyse et de décision se renforcent.

Les dossiers les plus importants (niveau différent fixé par marché) font l'objet d'une double analyse, voire d'une triple analyse. En effet, ces derniers sont instruits par le marché concerné (puisque hors délégation du réseau) ; ils font ensuite l'objet d'un passage en comité des engagements. Ce comité n'a pas de pouvoir de décision, il émet un avis à destination des membres du comité des prêts. Le comité des engagements est présidé par un Directeur Général Adjoint et est composé d'un cadre de Direction et des analystes des marchés concernés. Il se réunit toutes les semaines.

Les dossiers sont ensuite soumis aux comités des prêts de proximité de la Caisse régionale. Ces comités agissent par délégation du Conseil d'Administration et ont vocation à décider. Ils sont composés de membres du Conseil d'Administration et d'un cadre de Direction et se réunissent toutes les semaines.

Par ailleurs, le comité des prêts peut demander à ce que le décideur final soit le Bureau du Conseil lorsqu'il s'agit d'un dossier à enjeu financier ou politique fort.

Ce dispositif a été renforcé depuis la fin 2014 par la mise en place d'un avis risque indépendant émis par le contrôle permanent sur des dossiers à fort enjeu. (58 avis ont ainsi été émis au cours du 1^{er} semestre 2016). Avis produit lors des différents comités.

La politique prévoit également des mécanismes de réduction des risques tels que le recours à Foncaris pour les plus grands encours ou la syndication des crédits, soit avec d'autres Caisses régionales, soit avec d'autres entités du groupe Crédit Agricole, soit avec d'autres établissements bancaires.

Dans le cadre des contrôles de niveau 2.2C, le responsable du contrôle permanent et des risques s'assure que les dossiers les plus importants ont bien été vus par les comités ad hoc. Par ailleurs, plusieurs contrôles ont été mis en place pour s'assurer que les principes définis dans la politique crédit sont respectés (règles de délégation, limites, exclusions, etc.)

1.2. Gestion du risque de crédit

1.2.1. Principes généraux de prise de risque

La distribution du crédit, sur l'ensemble des marchés, s'appuie sur un dispositif complet de délégation qui est régulièrement revu. Ce dispositif est adapté à la politique de développement durable de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Il comporte 4 niveaux principaux : *agence, marché, direction, comités*.

Les niveaux agence et marché sont eux-mêmes décomposés en 2 strates, dont l'une est réservée à l'encadrement de la structure (directeur d'agence et responsable du marché). Le niveau comité intègre des membres de l'organe délibérant.

Les délégations intègrent des plafonds par projet et des plafonds d'encours, ainsi que des exclusions systématiques liées, soit au statut de l'emprunteur (ex : Administrateur), soit à une situation particulière, interne ou externe (ex : cotation Bâle 2, retard, interdiction bancaire, FICP, etc.), soit parce que l'emprunteur ne remplit pas certains critères (ex : niveau d'apport personnel).

Sur tous les marchés, la délégation s'appuie sur les cotations Bâle 2 issues des logiciels de cotation interne du groupe Crédit Agricole (LUC et OCE). Les opérations de pré-attributions de crédit sont également soumises au filtrage de la cotation Bâle 2.

Afin d'optimiser la maîtrise des risques en matière de financement de logements, le réseau dispose de progiciel Score Habitat. Il s'agit d'un système de scoring du Groupe Crédit Agricole qui intègre de nombreux paramètres nationaux et locaux dont les cotations Bâle 2.

Les grilles de délégation prévoient l'exclusion des clients hors territoire ayant des projets hors territoire, ces dispositions étant l'application des règles de territorialités du groupe.

Enfin, les grilles de délégation intègrent la politique de garantie de la Caisse régionale, politique se traduisant selon les cas, soit par des obligations, soit par des recommandations.

Les principes de base de la politique crédit concernant les garanties sont les suivants :

- La règle est la prise de garantie. L'absence doit rester l'exception,
- La garantie ne fonde jamais le crédit,
- La politique de garantie ne doit pas entraver le développement commercial du crédit,
- Les mainlevées partielles ou totales des garanties doivent être approuvées comme s'il s'agissait d'un nouveau crédit,
- Un formalisme rigoureux pour la prise de garanties.

En ce qui concerne les entreprises, la délégation des chargés d'affaires est le plus souvent subordonnée à la prise d'une garantie.

La politique de limites de risque par contrepartie mise en place dans la Caisse régionale est validée par le Comité de Direction et par le Conseil d'Administration et fait l'objet d'une actualisation régulière. Outre le respect des textes réglementaires (Règlement de l'UE n° 575/2013 du parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) n°648/2012) – (CRBF 2000-03 du 06 septembre 2000 relatif à la surveillance prudentielle sur base consolidée et à la surveillance complémentaire), les limites fixées visent à préserver les équilibres fondamentaux de la Caisse régionale, maîtriser le risque de contrepartie et permettre le développement durable du crédit.

Les limites sont de deux natures :

- des limites générales pour chaque marché,
- depuis 2014, des limites individuelles pour quelques contreparties par marché (limites souvent dérogatoires à la limite du marché mais pouvant être dans quelques cas inférieures). Limites validées par le conseil d'administration de l'entité.

Ces évolutions sont mentionnées dans le document de référence 2015 (page 33).

Il n'y a pas eu d'évolution significative au 1^{er} semestre 2016 si ce n'est l'ajustement ou la validation de quelques limites individuelles.

La Caisse régionale procède également à une politique de partage des risques dès lors que la dimension de l'entreprise (chiffre d'affaires ou nombre de salariés), l'importance et la nature du risque, le montant des engagements ou le niveau de technicité de la prestation l'exigent. Le recours à la syndication peut être Intra-Crédit Agricole ou avec d'autres réseaux bancaires.

Cette politique a été réaffirmée et intensifiée lors des dernières révisions de la politique crédit.

La politique de couverture des grands risques a été revue au cours du 2ème semestre 2015 à l'occasion de la mise en place de la nouvelle convention Foncaris. L'option prise et validée par le Conseil d'Administration a été reconduite pour 3 ans en 2015.

En matière de financement des LBO, les règles ont été renforcées tant sur le niveau d'intervention que sur les types de LBO (priorité est donnée aux LBO primaires). De plus, une limite globale maximale d'engagement sur ce type de financement a été validée pour 2015 par le Conseil d'Administration.

En ce qui concerne l'habitat, une politique prudente de garantie est menée, le recours à la garantie mutuelle CAMCA est proposé comme alternative aux garanties réelles classiques. Par ailleurs, l'Assurance Décès Invalidité est fortement préconisée dans le respect de la nouvelle réglementation.

1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure de risques

Pas d'évolution notable, en ce qui concerne la banque de détail si ce n'est le report au niveau national de la mise en place du nouveau modèle de notation (Luc V2) qui est en cours de validation par l'EBA.

En ce qui concerne la banque des Entreprises, il est à noter la mise en place effective sur la fin du 2^{ème} trimestre 2016 du double regard concernant la notation de la grande clientèle. De plus, comme cela est préconisé par l'A.C.P.R., la mesure du risque est maintenant exclusivement faite à partir d'indicateurs Bâle 2 (ex. : taux de défaut, coût du risque, notes sensibles, etc.).

Les modalités sont mentionnées dans le document de référence 2015 (pages 33/34).

1.2.3. Dispositif de surveillance

La maîtrise et la surveillance des risques s'appuient sur un ensemble de structures dont les principales missions sont l'analyse, le pilotage et le contrôle (décrit en détail dans le rapport annuel).

Sur le 1^{er} semestre 2016, on peut relever deux faits marquants :

- La création d'une Direction Qualité Conformité et Risques qui a notamment en charge la surveillance de l'ensemble des risques ainsi que le pilotage des instances de gouvernance (Comité d'audit, Comité risques, Conseil d'Administration, comité de contrôle Interne).
- La réorganisation du service recouvrement amiable afin de gérer plus efficacement la clientèle la plus fragile pendant la phase amiable (prise en charge des dossiers BDF, préemption des dossiers professionnels, création d'une structure dite clientèle épaulée).

Les principales structures de surveillance des risques :

- Le comité de pilotage crédit,
- Le pilotage des risques,
- Le contrôle central des risques,
- Le comité des revues risques,
- Les revues de portefeuilles,
- Le comité risques,
- Le Conseil d'Administration.

➤ **Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

Mise en place depuis 2010 des nouvelles normes nationales tiers et groupes sur le Corporate : ces dernières permettent une meilleure appréhension et donc un meilleur suivi des groupes de contreparties liées.

Depuis le début 2013, des contrôles ont été mis en place afin de vérifier la complétude des groupes de risques Grandes Clientèles.

Par ailleurs, dans le cadre des déclarations réglementaires grands risques, un nouveau process mis en place par Crédit Agricole S.A. permet d'appréhender avec beaucoup plus de précisions les encours risqués portés par les plus grosses contreparties. Ce processus continu à se renforcer dans le cadre des remontées CRV4.

La Caisse régionale, depuis plusieurs années, veille à une correcte division des risques. Aucune contrepartie ne dépasse le seuil de 10 % des fonds propres au sens RSE du terme, au 30 juin 2016.

➤ **Processus de revue de portefeuilles et de suivi sectoriel**

Pas d'évolution notable en ce qui concerne le dispositif, le planning des revues risques a été respecté, celui des revues de portefeuille n'a pas été totalement respecté sur le 2^{ème} trimestre 2016.

Les modalités sont mentionnées dans le document de référence 2015 (page 35).

➤ **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Pas d'évolution notable en ce qui concerne le dispositif de surveillance et de suivi. Les modalités sont mentionnées dans le document de référence 2015 (page 35).

➤ **Processus de suivi des risques sur base consolidée**

Le suivi des risques fait l'objet d'une attention permanente. Des reportings réguliers sont faits aux instances dirigeantes (tableau de bord mensuel). Ces reportings portent sur tous les principaux indicateurs de suivi des risques. La plupart sont déclinés par marché, que ce soient des indicateurs Bâle 2 (taux de défaut, coût du risque, encours pondérés, etc.) ou des indicateurs comptables (CDL, provisions, etc.).

Des reportings réguliers sont également faits auprès du comité risques, du Conseil d'Administration et des membres du Bureau du Conseil.

➤ **Impacts de stress scenarii**

Des travaux sont réalisés une fois par an. Ces travaux visent à tester que, dans l'hypothèse d'une dégradation sévère de la situation économique, l'entité est en mesure de faire face aux conséquences de cette dégradation.

L'entité s'est appuyée sur une méthodologie, un outil de calcul et des hypothèses économiques proposées par Crédit Agricole S.A. (scénario violent mais plausible : ex. : baisse sensible du PIB, dégradation du taux de chômage, forte correction du marché de l'immobilier). Par ailleurs, ce scénario de base est aggravé ou atténué en fonction des spécificités locales (stress sectoriel et/ou stress de concentration).

Le principe général de ces stress a été de mesurer quel serait le niveau de perte attendue dans l'hypothèse d'une dégradation générale de notre portefeuille (secteur d'activité par

secteur d'activité), quels seraient les impacts sur notre taux de défaut, nos encours pondérés, nos fonds propres et nos besoins en provision.

Au final, ces différents stress ont permis de vérifier que notre entité était en capacité de faire face aux principales conséquences de ces stress (Impact sur les fonds propres, impact sur l'effort de provisionnement individuel, impact sur les provisions collectives Bâle 2).

Cet exercice a fait l'objet d'une présentation en comité risques du 22 mars 2016. L'exercice sera renouvelé au second semestre 2016.

1.3. Exposition

Petite hausse de la concentration au cours du 1^{er} semestre 2016. Les dix plus grosses contreparties représentaient à fin juin 2016 4,17 % de l'encours global pour 4,07 % fin décembre 2015. Mais le ratio est en baisse par rapport à fin juin 2015 (4,49%).

Concentration

- **Diversification par zone géographique**

Les Caisses régionales ne sont pas concernées.

- **Diversification du portefeuille par filière d'activité économique**

Les Caisses régionales ne sont pas concernées.

- **Exposition par agent économique**

Cf. Annexes aux comptes semestriels : Note 5.3 qui présente les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (avec indication des encours bruts et des encours dépréciés).

1.4. Coût du risque

Le coût du risque s'établit à 7 592 millions d'euros. Il est en baisse sensible par rapport à la fin juin 2015 (14 550 millions d'euros). Mais ce dernier chiffre intégrait l'appel de la garantie Switch pour 6 007 millions d'euros reprise depuis. A base comparable (hors garantie Switch) le coût du risque à fin juin 2016 reste inférieur au 1^{er} semestre 2015 (-0,95 millions d'euros). Cette baisse s'explique par une évolution très favorable des provisions collectives Bâle 2. Cette évolution très favorable a notamment permis de compenser la dotation de provisions individuelles sur plusieurs dossiers d'exploitation agricoles fragiles relevant du secteur laitier. Par ailleurs, il est à noter que sur un an le niveau des créances douteuses et litigieuses est resté contenu. (367,4 millions d'euros vs 365,8 millions d'euros fin juin 2015).

1.5. Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2016 sur le risque de crédit

En ce qui concerne les évolutions internes :

La révision annuelle de la politique crédit risques interviendra sur le deuxième semestre. Seront passés en revue tous les points qui la constitue. Les évolutions ou adaptations apportées feront l'objet d'une validation en Conseil d'Administration. Au-delà des ajustements sur le fond, il est envisagé des évolutions sur la forme afin de la rendre plus lisible.

En termes organisationnels, on peut relever la mise en place effective d'une structure engagements pour la clientèle Entreprises. Cette structure est rattachée à la Direction des risques et engagements et elle aura pour mission l'analyse des dossiers de financement Entreprises qui relèveront de sa délégation, le double regard des notes grandes clientèles ainsi que des suivis et contrôles ayant traits à la grande clientèle.

En ce qui concerne l'évolution des risques, le 1^{er} semestre 2016 se caractérise par une stabilisation voire une légère diminution du taux de défaut tant de la banque de détail que de la banque des grandes clientèles.

Les perspectives pour le second semestre restent incertaines. En effet, alors que des signes d'amélioration économique semblaient se dessiner, le processus de sortie de la Grande Bretagne de l'U.E. pourrait casser cette dynamique en raison des nombreuses incertitudes que cela engendre. Par ailleurs, le secteur agricole traverse une période très difficile dans de nombreuses filières de production et tout particulièrement celle du lait. Ces événements pourraient donc peser sur les risques dans les mois à venir et notamment le risque agricole. Ces éléments sont en partie contrebalancés par notre dispositif de prévention et de traitement des risques qui a été optimisé depuis maintenant 3 ans, ce qui nous permet de gérer au mieux nos risques nés ou à naître.

L'objectif est donc, dans ce contexte difficile et incertain, de stabiliser voire de baisser légèrement le taux de défaut global qui rappelons-le reste inférieur à la moyenne des Caisses Régionales de Crédit Agricole. Seule l'atteinte de cet objectif permettra de contenir le coût du risque comme cela a été le cas au 1^{er} semestre 2016.

L'entité est aujourd'hui correctement provisionnée tant au niveau individuel que collectif. En complément des provisions collectives Bâle 2, des provisions filières ont été maintenues sur 3 secteurs d'activité qui apparaissent toujours comme fragiles (la viticulture, le BTP et les CHR) tout comme ont été maintenues les provisions collectives associées aux crédits restructurés.

1.6. Risques de contrepartie sur titres et dérivés

1.6.1. Objectifs et politique

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale. Il concerne l'ensemble des opérations hors groupe Crédit Agricole sur titres et instruments financiers. Il est causé par la

défaillance de l'émetteur (achat de titres) ou du cocontractant (opération de hors bilan) et pour les OPCVM par celle du dépositaire, du promoteur ou d'une signature de fonds.
Le système de mesure mis en place permet d'identifier, mesurer et agréger le risque de contrepartie qui résulte de l'ensemble des opérations sur titres et dérivés.

1.6.2. Gestion du risque

Une fois par an au minimum, le Conseil d'Administration valide la politique annuelle du risque de contrepartie.

Le middle office calcule tous les mois le risque de contrepartie sur titres et dérivés et confronte le résultat aux limites fixées. En cas de dépassement de limites, des actions correctrices sont engagées par un comité financier.

Le Conseil d'Administration est tenu informé trimestriellement de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et mensuellement en cas de dépassement de limites ou seuils d'alerte.

Des contrôles de conformité et de consolidation sont effectués trimestriellement.

1.6.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement du risque

Le risque de contrepartie sur les titres est calculé à partir de la valeur de marché.

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Le risque de contrepartie est encadré par la politique financière de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

Le dispositif de limites a fait l'objet d'une révision, validée par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2015.

Les limites globales sont les suivantes :

- sur l'ensemble des portefeuilles titres et dérivés :

- une limite globale sur le total des risques des contreparties hors Groupe, titres et dérivés, qui doit être inférieur à 100% des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale,
- une limite globale par contrepartie hors Groupe, titres et dérivés, plafonnée à 10% des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale pour les financières, à 5% pour les corporates et à 3 % pour les sociétés de gestion.

Conformément à la règle des grands risques (arrêté du 20/02/2007), une pondération à 0% est appliquée pour les titres émis par les états membres de l'Union Européenne (décision du Conseil d'Administration du 26 juillet 2013).

- sur les obligations en direct :

- la notation minimum des titres à la souscription doit être BBB- pour les titres de placement,
- la notation minimum des titres à la souscription doit être BBB, dans le cadre des directives de Crédit Agricole S.A. pour les titres d'investissement.

- sur les autres titres :

- notation à la souscription des contreparties ou actionnaires principaux égale ou supérieure à A,
- par OPCVM :
 - prise en compte de la notation du dépositaire à la souscription égale ou supérieure à A,
 - taux d'emprise maximum égal à 10 % de l'actif du fonds.

Les limites et alertes opérationnelles sont les suivantes :

- sur les obligations en direct : une limite en montant à l'investissement par contrepartie et par notation et une limite par durée d'échéance,
- une alerte opérationnelle sur toute contrepartie inscrite sur la liste d'interdiction ou de non recommandation établie par Crédit Agricole S.A.

Le risque souverain rattaché aux titres émis par les états membres de l'Union Européenne n'est pas soumis à ce dispositif de limites.

Au 30 juin 2016, l'exposition au risque de contrepartie sur titres et dérivés, hors Groupe et hors état français, représente 13 % des fonds propres prudentiels dont moins de 3 % sur la plus forte contrepartie.

2. Risque de Marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 42 à 43 du rapport financier annuel 2015 de la Caisse régionale.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment les taux d'intérêts, les taux de change, les cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

2.1. Principales évolutions

2.1.1. Objectifs et Politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

La politique de placement des excédents de fonds propres a été révisée et validée par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2015.

Pour 2016, l'orientation s'inscrit dans le cadre de la constitution du ratio LCR.

2.1.2. Gestion du risque

Le dispositif de limites et alertes en vigueur sur le 1^{er} semestre 2016 est le suivant :

- le portefeuille titres est encadré par une **limite globale**, qui est **l'Excédent de Fonds Propres**. Pour le respect de cette règle, les emplois et les ressources sont définis sur base sociale et selon les normes comptables françaises.

Le principe est le suivant : les fonds propres bruts (incluant les liens entre Caisses régionales et Caisses locales) sont comparés aux emplois (immobilisations nettes, participations, titres, emplois interbancaires).

L'équilibre doit être respecté en permanence, les emplois doivent être strictement inférieurs aux fonds propres, c'est-à-dire que l'excédent de fonds propres doit toujours être positif.

Depuis juillet 2013, une mesure dérogatoire a été mise en place pour faciliter l'atteinte du ratio LCR. Dans ce cadre, un portefeuille de titres supplémentaire à hauteur de 20% des ressources peut être constitué.

- **limite et alerte globales sur les niveaux de VaR (Value at Risk) pour les produits vanille et complexes :**

✓ Niveau 1 : Alerte Globale :

Information Direction Générale si la VaR est supérieure à 9,06 % du résultat net social au 31/12/2015 soit 10 millions d'euros,

✓ Niveau 2 : Limite Globale :

Information Conseil d'Administration si la VaR est supérieure à 11,78 % du résultat net social au 31/12/2015 soit 13 millions d'euros,

- **limite et alerte globales en perte en cas de stress scénario pour les produits vanille et complexes :**

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- baisse de 2,5 % du monétaire dynamique,
- remontée des marchés de taux déclinée par type de produit (high yield, souverain...), entre +190 bp et +500 bp,
- baisse de 35 % des marchés boursiers,
- baisse de 14 % des convertibles,
- perte de 10% de la valeur de marché sur la gestion alternative.

✓ Niveau 1 : Alerte Globale :

Information Direction Générale si la variation de plus ou moins values est supérieure à 33,54 % du résultat net social au 31/12/2015 soit 37 millions d'euros,

✓ Niveau 2 : Limite Globale :

Information Conseil d'Administration si la variation de plus ou moins-values est supérieure à 37,16 % du résultat net social au 31/12/2015 soit 41 millions d'euros.

- les niveaux de limites globales en termes d'allocation d'actifs ont été revus conformément aux objectifs définis.

Un nouveau dispositif d'encadrement a été mis en place en juin 2016. Il repose sur le dispositif Groupe avec un encadrement en stress basé sur deux scénarios :

- Stress Groupe 2015, stress hypothétique élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France, appliqué aux portefeuilles de placement et d'investissement,

- Stress adverse 1 an (historique 1-an) qui reprend pour chaque facteur de risque la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (> 10 ans), appliqué au portefeuille de placement.

La Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A calcule, via l'outil Riskmetrics, pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole ces indicateurs de Stress et, pour les Caisses régionales les envoie mensuellement.

Le suivi actuel (VaR + stress scénario) est conservé pour les produits complexes.

Le Conseil d'Administration du 24 juin 2016 a validé le dispositif de limites suivant :

- **limite et alerte globales sur les niveaux de VaR (Value at Risk) sur les produits complexes :**

✓ Niveau 1 : Alerte Globale :

Information Direction Générale si la VaR est supérieure à 3,63 % du résultat net social au 31/12/2015 soit 4 millions d'euros,

✓ Niveau 2 : Limite Globale :

Information Conseil d'Administration si la VaR est supérieure à 5,44 % du résultat net social au 31/12/2015 soit 6 millions d'euros,

- limite et alerte globales pour chacun des 2 nouveaux stress sur le portefeuille de placement :

✓ Niveau 1 : Alerte Globale :

Information Direction Générale si, en cas de stress scénario, la variation de plus ou moins values est supérieure à 33,54 % du résultat net social au 31/12/2015 soit 37 millions d'euros,

✓ Niveau 2 : Limite Globale :

Information Conseil d'Administration si, en cas de stress scénario, la variation de plus ou moins-values est supérieure à 37,16 % du résultat net social au 31/12/2015 soit 41 millions d'euros.

- limite globale pour le Stress Groupe 2015 sur le portefeuille d'investissement :

- ✓ Une limite fixée à 137,5 millions d'euros.

2.2. Risque Action

Le risque action représente le risque de perte en capital qui se traduit par la baisse du cours des actions ou parts détenues en portefeuille.

- Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage :

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas d'activité de trading, ni d'arbitrage.

- Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement :

La Caisse régionale détient un portefeuille investi en partie en :

- ✓ Produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents indice actions.

Au 30 juin 2016, les encours exposés au risque action au travers de ces produits sont constitués d'actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 22,02 millions d'euros.

- ✓ FCPR et SICAV. Au 30 juin 2016, les encours exposés au risque action au travers de ces produits sont constitués d'actifs financiers disponibles à la vente pour 12,54 millions d'euros.

- Actions d'autocontrôle :

Au 30 juin 2016, la Caisse régionale détient une partie de ses Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) :

- ✓ Ils ont été acquis en partie dans le cadre d'un contrat de liquidité.
- Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 6 342 au 30 juin 2016,
- ✓ Et dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres CCI.
- Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 1 109 au 30 juin 2016.

2.3. Exposition

Au 30 juin 2016, pour un intervalle de confiance de 99 % et sur un horizon d'un mois, la VaR des produits dits complexes s'élève à 2,2 millions d'euros pour un portefeuille « produits complexes » de 52,8 millions d'euros (2,6 millions d'euros au 31 décembre 2015, pour un portefeuille de 56,9 millions d'euros). La limite est respectée.

- Stress Groupe 2015 au 30 juin 2016 :

- ✓ Portefeuille de placement : le stress scénario conduirait à -23,3 millions d'euros de variation des plus ou moins values,
- ✓ Portefeuille d'investissement : le stress scénario conduirait à -97,6 millions d'euros de variation des plus ou moins values.

- Stress Adverse 1 an au 30 juin 2016 :

- ✓ Portefeuille de placement : le stress scénario conduirait à -26,9 millions d'euros de variation des plus ou moins values.

L'ensemble des limites est respecté.

2.4. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2016

Pas d'évolution majeure sur le dispositif d'encadrement du risque de marché.

3. Risques particuliers induits par la crise financière

Exposition sur CLO (Collateralised Loan Obligation) :

CLO (dettes senior corporates notées B à BB)	Valeur comptable	Valorisation (Mark to model) au 31/12/15	Valorisation (Mark to model) au 30/06/16
	5 000 K€	316,5 K€	316,5 K€

La valorisation « Mark to Model » a été retenue dans les comptes en raison de la faible liquidité de l'actif.

4. Gestion du bilan

4.1. Risque de Taux d'Intérêt Global

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement du risque de taux d'intérêt global sont précisés pages 44 et 45 du rapport financier annuel 2015 de la Caisse régionale.

4.1.1. Principales évolutions

4.1.1.1. Objectifs et politique

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

L'analyse du risque de taux mesure l'impact d'une variation de taux sur le PNB de la Caisse régionale.

L'objectif est de s'assurer d'une mesure régulière de l'exposition aux risques de taux et de la mise en œuvre des actions nécessaires pour réduire si besoin cette exposition.

4.1.1.2. Gestion du risque

Les modèles utilisés pour le calcul du risque de taux ont connu les évolutions suivantes :

- revue des hypothèses de remboursement anticipé et de réaménagement des crédits habitat,
- revue des hypothèses de remboursement anticipé et de réaménagement des DAT,
- révision des modèles d'écoulement des livrets afin de scinder la progression des encours en deux composantes (une part structurelle et une part conjoncturelle liée aux taux de marché et au prix de la liquidité),
- révision du modèle d'écoulement des fonds propres sur 20 ans contre 25 ans auparavant.

Le dispositif de limites et alertes a été validé par le Conseil d'Administration du 29 avril 2016, avec notamment la mise à jour des niveaux de fonds propres prudentiels et de PNB d'activité budgétaire.

Ce dispositif comprend :

- des limites sur les GAPS (Inflation et Synthétique) en glissement annuel sur la première année puis en civil sur les années suivantes, sur un horizon de 12 ans :
 - limite sur les deux premières années : choc de taux de 200 bp < = 5% PNB d'activité annuel budgété,

- limite 3-12 ans : choc de taux de 200 bp \leq 4% PNB d'activité annuel budgété,
- et un seuil d'alerte opérationnelle à 80 %,
- des limites de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) :
 - l'impact VAN d'un choc de taux de 200 bps et d'un choc inflation de 100 bps sur 30 ans, ne doit pas être supérieur à 15 % des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale Atlantique Vendée,
 - l'impact VAN d'un choc de taux de 200 bps sur 30 ans, ne doit pas être supérieur à 10 % des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale Atlantique Vendée,
- et un seuil d'alerte opérationnelle à 75 %.

4.1.2. Exposition

Au 30 juin 2016, les Gaps de taux synthétique, taux fixe et inflation calculés à partir de Cristaux 2 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Année 1 glissante	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Gap TF	-548	-636	-604	-742	-778	-730	-732	-690	-693	-654	-509	-418	-374
Gap Inflation	497	474	436	404	371	337	292	253	217	186	154	118	70
Gap Synthétique	-51	-162	-167	-338	-407	-393	-440	-438	-476	-468	-354	-300	-304

Les consommations des limites de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette sont les suivantes :

Hypothèse d'un choc de taux : hausse de 200bp des taux nominaux et 100bp de l'inflation	En M€
Impact VAN défavorable en M EUR pour le gap de synthèse	-115
Limite VAN en M EUR pour le gap de synthèse (10% FP)	189
Consommation de la limite	61%
Impact VAN défavorable en M EUR pour le gap de synthèse et gap inflation	-152
Limite VAN en M EUR pour le gap de synthèse et gap inflation (15% FP)	284
Consommation de la limite	54%

Au 30 juin 2016, l'ensemble des limites (Gaps et VAN) est respecté.

4.1.3. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2016

Evolution prévue du système de limites et alertes sur le second semestre 2016 en lien avec le projet EUREKA.

4.2. Risque de Change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Risque de change opérationnel lié aux opérations de marché :

Le dispositif de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement du risque de change sont précisés page 45 du rapport financier annuel 2015 de la Caisse régionale.

La limite opérationnelle sur ce risque est une limite de variation à 0,25% du PNB de l'exercice N -1 soit 1 112 milliers d'euros sur 2016.

Au 31/03/2016, l'exposition est de 2,8 millions d'euros soit un impact pour une baisse de 20% des devises contre euros de 554 milliers d'euros.

La limite est respectée.

4.3. Risque de Liquidité et de Financement

Les risques de liquidité et de financement désignent la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Le dispositif de gestion du risque de liquidité est précisé pages 45 et 46 du rapport financier annuel 2015 de la Caisse régionale.

Le dispositif de limites globales a été renouvelé et validé par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2015.

4.3.1. Principales évolutions

Pas d'évolution du système de suivi du risque de liquidité et de financement.

En revanche ; la Caisse régionale a procédé à de nouveaux types d'opération dans le cadre de la gestion de sa liquidité :

- une opération de titrisation. En octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 366 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 317 millions d'euros et de titres subordonnés pour 52 millions d'euros,
- une opération de repo/reverse repo réalisé en juin 2016 des titres senior du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 contre OAT pour un montant de 78,9 millions d'euros,
- des opérations de repo/reverse repo d'obligations corporates et financières contre des titres LCR niveau 1, sur le premier semestre 2016.

4.3.2. Exposition

- Risque de liquidité à CT :

Au 30 juin 2016, le ratio LCR s'établit à 89,3 %, pour un niveau réglementaire de 70 %.

La limite court terme conditionnelle à un an de la Caisse régionale s'établit à 1 527 millions d'euros (limite Crédit Agricole S.A.) au 30 juin 2016 et sa consommation s'élève à 927 millions d'euros.

L'ensemble des limites globale, idiosyncratique et systémique est respecté.

- Risque de liquidité à MLT :

La limite encadrant le risque d'illiquidité associé à la concentration des échéances du refinancement long terme a été dépassée sur 3 maturités au 30/06/2016 pour 2 raisons :

- premièrement, deux dépassements sur les échéances juin 2017 et juin 2018 ont été constatés suite aux opérations initiées par Crédit Agricole S.A. concernant les tirages TLTRO et les choix de centralisation sur la ressource LEP. Ces dépassements autorisés par Crédit Agricole S.A. ont été présentés au Conseil d'Administration. Ils s'intègrent dans le dispositif de limites Groupe.
- deuxièmement, un dépassement sur l'échéance décembre 2018 a été constaté suite à une anomalie dans l'échéancement d'une opération amortissable en 3 étapes. La correction de cette anomalie nous permet de revenir à une situation normale dès juillet 2016. Ce dépassement a été présenté au Conseil d'Administration.

4.3.3. Plan d'urgence

Le dispositif du plan d'urgence est précisé page 47 du rapport financier annuel 2015 de la Caisse régionale.

4.3.4. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2016

La limite CT conditionnelle pour le second semestre a été revue à la hausse pour s'établir à 1 730 millions d'euros.

4.4. Politique de Couverture

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les deux approches ci-dessous.

4.4.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causé par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Concernant la Caisse régionale Atlantique Vendée, la couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- la couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, émissions d'obligations...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (prêts clients taux fixe),
- la couverture de crédits clients capés par achat de caps.

4.4.2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

5. Risques du secteur de l'assurance

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'est pas concernée.

6. Risques Juridiques

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

La fonction juridique assure une veille opérationnelle sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle participe à la procédure d'analyse des risques liés aux « nouvelles activités, nouveaux produits » et conseille les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des normes et des nouveautés juridiques. Elle bénéficie par ailleurs d'une animation fonctionnelle assurée par la Direction des affaires juridiques de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre des activités commerciales et financières de la Caisse régionale, il n'existe, au 30 juin 2016, aucun fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité ou le patrimoine de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

7. Risques Opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Pas d'évolution notable tant au niveau de la méthodologie (AMA) que de l'organisation, ainsi que du dispositif général de surveillance.

Deux faits marquants sont à signaler sur le 1^{er} semestre 2016 :

- la révision de la cartographie de 2015 permettant de mieux cerner les processus les plus sensibles aux risques opérationnels et de mettre en place des dispositions pour limiter ou éviter ces risques,
- une collecte des risques opérationnels en augmentation en montant par rapport au 1er semestre 2015. Augmentation de 666 milliers d'euros principalement due à des incidents sensibles (> 150 milliers d'euros).

Les typologies de risques sont stables :

- les fraudes ou tentatives de fraude (ex : usurpation d'identité, tentative de virement frauduleux, etc.),
- des contestations de calcul du TEG.

Il convient de noter une nouveauté, à savoir, un incident en cours, évalué à 314 milliers d'euros, avec notre prestataire transporteur de fonds.

Aucun risque opérationnel n'a dépassé le seuil de significativité, soit 0,5% des fonds propres ou 9 450 milliers d'euros.

L'ensemble du dispositif fait l'objet de nombreux contrôles tant internes qu'au niveau du Groupe. Le plan de contrôles qui avait été renforcé au cours du 1^{er} semestre 2014 n'a pas connu de modification.

8. Risques de non conformité

Se reporter au rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse régionale Atlantique Vendée au titre de la LSF, pages 186 et suivantes du rapport financier annuel 2015 de la Caisse régionale.

Selon la définition du Comité de Bâle, le risque de non-conformité est défini comme un « risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités des banques. »

Les actions entreprises en 2015 ont été poursuivies et accentuées au premier semestre 2016 :

- Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) a notamment bénéficié d'un renforcement des équipes affectées à la Sécurité Financière et d'un plan de communication étalé sur tout le semestre. Chaque mois un thème différent a été présenté en réunion d'agence ou de service, rappelant les principes fondamentaux de notre politique LCB-FT. Une actualisation de la classification des risques LCB-FT propre à la Caisse régionale a été validée par le Conseil d'Administration dès le mois de janvier, dont le déploiement opérationnel se poursuivra au second semestre. Dans le prolongement de la mission réalisée par l'A.C.P.R. en 2015, un plan de renforcement, basé sur les principaux enseignements de cette mission, a été développé, dont les résultats intermédiaires au 30/06/2016 ont été communiqués au régulateur. Il inclut notamment la refonte du corps procédural et du plan de contrôles.
- En outre, les travaux relatifs au plan de remédiation requis par les accords passés entre le Groupe CA et les autorités US en octobre 2015 ont démarré en janvier 2016 avec un pilotage du Groupe central. Une équipe dédiée a été mise en place au sein de la Caisse régionale, ainsi qu'un comité de pilotage afin de respecter les échéances et suivre l'avancement des travaux.
- L'organisation de la protection de la clientèle a également fait l'objet d'un renforcement de moyens avec la création d'un poste supplémentaire rattaché à la fonction Conformité. La politique développée s'est appuyée sur les différentes évolutions règlementaires récentes : gestion des partenaires inactifs et des avoirs en déshérence, information sur le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, suivi de la clientèle en difficulté financière notamment.

V - LES CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT

1. L'évolution du nombre de titres

Au 1^{er} janvier 2016, le capital de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est composé, entre autres, de 1 303 939 Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI).

Le nombre de CCI à fin juin 2016 est toujours de 1 303 939 car :

- L'Assemblée générale mixte du 30 mars 2016 n'a pas offert la possibilité à chaque titulaire de certificats coopératifs d'investissements d'opter pour le paiement du dividende en CCI,
- La Caisse régionale n'a pas annulé de CCI au cours du premier semestre 2016.

2. La valeur boursière

Le cours du CCI s'établit à 90,15 euros le 30 juin 2016, en hausse de 2,4 % par rapport au 31 décembre 2015.

3. Le rendement du titre

Au titre de l'exercice 2015, l'Assemblée générale a validé le versement d'un dividende de 4,46 euros. Cette rémunération assure aux CCI un rendement net de 4,9 % sur le cours au 30 juin 2016.

Le dividende a été mis en paiement le 17 mai 2016.

4. Le programme de rachat des CCI Atlantique Vendée

L'Assemblée générale du 30 mars 2016 a validé la reconduction du programme de rachat sur ses propres CCI.

Il est destiné à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- D'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- De procéder à l'annulation des CCI acquis.

VI – DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de Place.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils de reporting au Conseil d'Administration, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, information sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, etc.).

Le dispositif de contrôle interne, mis en œuvre par la Caisse régionale Atlantique Vendée, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires.

1. Textes de référence en matière de contrôle interne - Références internationales émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire - Références légales et réglementaires

- Code monétaire et financier, règlement CRBF 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, remplacé par l'arrêté du 03/11/2014,
- Recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF),
- Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

1.1. Références propres au Crédit Agricole

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales,
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents,
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole.

1.2. Références internes à la Caisse régionale Atlantique Vendée

La Caisse régionale s'est dotée d'une charte du contrôle interne qui s'inscrit dans le cadre réglementaire déterminé ci-dessus et répond aux exigences du groupe Crédit Agricole. Cette charte a notamment pour objet de déterminer les objectifs poursuivis en matière de contrôle interne, d'en décrire l'organisation, enfin de préciser le rôle et les missions de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans les processus de contrôle. Cette charte est régulièrement actualisée et la dernière mise à jour a été validée au Conseil d'Administration du 26 février 2016.

2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

2.1. Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée et communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont :

- La couverture exhaustive des activités et des risques,

- La responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- Une définition claire des tâches,
- Une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- Des délégations formalisées et à jour,
- Des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- Des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- Des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- Un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (inspection générale, audit), décrits plus loin.

2.2. Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée, trois responsables distincts du contrôle périodique (Audit - Inspection), du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ont été désignés. Depuis le 1^{er} mars 2016, les responsables du contrôle permanent et du contrôle de la conformité sont rattachés au Directeur Qualité, Contrôles et Risques, lui-même rattaché au Directeur Général de la Caisse régionale, et rapportent notamment à son Conseil d'Administration. Dans le cadre d'évolutions réglementaires, le positionnement des différentes fonctions réglementaires sera revu d'ici la fin de l'année 2016.

2.3. Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués. Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle, de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la

réglementation bancaire et aux principes du groupe Crédit Agricole. Ce rapport a été présenté au Conseil d'Administration le 29 avril 2016 qui a ainsi, pris connaissance de l'activité et des résultats du contrôle interne de la Caisse régionale pour l'exercice 2015.

2.4. Rôle des Comités

2.4.1. Comité d'Audit

La Caisse régionale a constitué un Comité d'Audit par décision de son Conseil d'Administration en date du 18 septembre 2009 dont les principales missions, définies par le code de commerce visent notamment à assurer le suivi des questions relatives :

- Au processus d'élaboration de l'information financière,
- Au contrôle légal des comptes,
- A l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il a pour objet les travaux préparatoires destinés à faciliter les prises de décision du Conseil d'Administration ; il n'a pas de rôle décisionnaire.

Il se réunit trimestriellement. Sur le 1^{er} semestre 2016, les réunions se sont déroulées les 26 janvier et 28 avril.

2.4.2. Comité des Risques

En application des dispositions du Code monétaire et financier, issues de la directive CRD IV (L511-89 à L511-103) et de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne, le Conseil d'Administration a dans sa séance du 13 avril 2015, constitué un Comité des risques.

Il a notamment pour missions de :

- Conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs,
- D'assister le conseil lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie par la direction générale et par le responsable de la fonction de gestion des risques,
- D'examiner dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie de l'établissement en matière de risques,
- D'examiner (sans préjudice des attributions du Comité des Rémunérations) si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération de la Caisse régionale sont compatibles avec sa situation au regard des risques auquel elle est exposée, de son capital, de sa liquidité et de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Il a pour objet les travaux préparatoires destinés à faciliter les prises de décision du Conseil d'Administration ; il n'a pas de rôle décisionnaire.

Il se réunit trimestriellement. Sur le 1er semestre 2016, les réunions se sont déroulées les 22 mars, 14 avril et 24 mai.

2.5. Rôle de l'organe de direction

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau de fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne identifie et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du comité de contrôle Direction Générale (mensuel - créé en 2015) et aussi du comité de contrôle interne (trimestriel) qui se réunissent sous sa présidence.

2.6. Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale Atlantique Vendée s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques (CAAVIP, UNEXO, ACTICAM...) afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Ces entités établissent un rapport annuel de contrôle interne dont la synthèse est intégrée dans le rapport annuel de contrôle interne de la Caisse régionale, adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution via la Direction du Contrôle interne Groupe de l'organe central (Crédit Agricole S.A.).

Le périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale comprend également l'ensemble des 69 Caisses locales affiliées pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale Atlantique Vendée et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale Atlantique Vendée à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale Atlantique Vendée et les Caisses locales affiliées.

3. *Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auquel est soumise l'entreprise*

3.1. Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale Atlantique Vendée met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs font l'objet d'un renforcement régulier dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole pour se conformer aux exigences des autorités de régulation.

Les principaux facteurs de risques, auxquels est exposée la Caisse régionale Atlantique Vendée et notamment certains secteurs économiques ou certaines filières plus particulièrement en agriculture, font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque, la Caisse régionale Atlantique Vendée a défini de façon précise et revoit chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour les principaux facteurs de risques, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- Des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, notamment sur le marché des entreprises, par facteur de risque de marché, formalisées sous la forme de Politique Crédit-risque de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Ces limites établies en référence aux fonds propres ou aux résultats de la Caisse régionale Atlantique Vendée ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant,
- Des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale Atlantique Vendée mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale Atlantique Vendée assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les «affaires sensibles», et par un suivi permanent de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances en défaut notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée mensuellement par le service Contrôle des risques en liaison avec les marchés.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés à savoir la Direction des Risques ou la Direction Générale.

3.2. Dispositif de contrôle permanent

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications de l'arrêté du 03 novembre 2014 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du responsable du contrôle permanent. Le responsable du contrôle de la conformité lui est également rattaché.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et régulièrement actualisés. Ils sont complétés dès lors que des procédures sont créées ou modifiées par les services opérationnels.

Les résultats des contrôles sont formalisés au sein de SCOPE (l'applicatif du contrôle permanent) qui fournit des reportings élémentaires ou consolidés aux différents acteurs du contrôle interne (outil groupe).

Ainsi, les agences et les services de la Caisse régionale Atlantique Vendée effectuent leurs contrôles permanents opérationnels dans SCOPE, sur la base des modalités et des procédures intégrées dans l'applicatif. Ces contrôles portent notamment sur le respect des limites de la politique crédit-risque, des règles de délégation, sur la validation des opérations et leur correct déroulement. Ces reportings portent à la fois sur la réalisation des contrôles, sur des taux de conformité par contrôle, par entité, par processus, par type de risques. Ces informations sont analysées et synthétisées par le service contrôle permanent et permettent d'avoir une communication adaptée avec l'encadrement supérieur et particulièrement avec la Direction générale de la Caisse régionale. Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, au Comité d'Audit, au comité des risques, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Le dispositif de contrôle permanent pour la Caisse régionale et ses filiales est entièrement déployé et fait l'objet d'une actualisation régulière.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne :

- La distribution de crédits,
- Le fonctionnement statutaire de la Caisse locale,
- La souscription de parts sociales,
- L'utilisation des budgets.

Les contrôles de premier degré sont assurés par les Directeurs de secteur d'agence concernés. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

3.3. Dispositif de contrôle interne particulier

Depuis fin 2013, les 39 Caisses régionales utilisent un système d'information unique (NICE) et se sont dotées d'une gouvernance unique à travers 2 structures nationales : CA Technologies (CAT) et CA Services (CAS) respectivement pour la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Sur le premier semestre 2015, le dispositif a été adapté avec la mise en place d'une structure unique.

La maîtrise des risques fait l'objet, au niveau national, d'un dispositif de contrôle interne structuré et opérationnel. Un comité de liaison du contrôle interne a par ailleurs été créé en 2014 pour améliorer la coordination des fonctions de contrôle interne entre les CR et le GIE. Après des tests de préparation techniques en 2014, un test PSI du site central Grennfield coordonné par Crédit Agricole S.A. et le pôle métier Contrôle Interne et Sécurité a été réalisé avec succès en mai 2015.

Depuis fin 2014, l'ensemble des prestations de services « essentielles » externalisées (PSEE) est suivi au titre de la qualité de service. Les premières revues de portefeuille ont également été mises en place.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations destinés à la prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, à la protection de la clientèle, sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc. Ces dispositifs font l'objet d'un suivi rigoureux exercé par le responsable du contrôle de la conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Les axes d'amélioration identifiés, notamment dans le domaine de la formalisation de la connaissance des clients professionnels et personnes morales, font l'objet d'un plan pluriannuel de mise en conformité.

Conformément au plan d'action prévu et aux attentes de Crédit Agricole S.A. et des régulateurs, 100% des dossiers qui pouvaient être mis en conformité au 30/06 ont été régularisés. Les dossiers restant identifiés comme sensibles sont pris en charge en étroite collaboration entre le siège et les agences pour un traitement individualisé.

3.4. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, notamment IFRS, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au responsable du contrôle permanent de la Caisse régionale.

La charte de la fonction comptable, qui intègre la charte comptable et la charte du contrôle comptable, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (Direction Financière, Comptabilité Générale, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale, présent au service Comptabilité Générale et dans chacun des services de comptabilité décentralisée pour leur domaine.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention de la définition afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse régionale sur l'information publiée,
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables,
- Application des instructions des organes de direction.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a actualisé son dispositif de contrôle permanent comptable ; cela a permis également d'être en phase avec les recommandations générales du Groupe.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels et sur les contrôles de 2^{ème} degré exercés par les centres comptables décentralisés et la Direction Financière.

Cette évaluation permet au responsable du contrôle permanent de la Caisse régionale la définition d'éventuelles actions correctives, à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le responsable du contrôle permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- Examen limité des comptes consolidés semestriels,
- Lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'Administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

3.5. Contrôle périodique (audit)

Le service Audit de la Caisse régionale, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application de l'arrêté du 03 novembre 2014, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseau) mais aussi sur toute entité relevant du périmètre de contrôle interne. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par le Directeur Général.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

Les missions réalisées par le service Audit ainsi que celles effectuées par l'Inspection Générale Groupe (IGL) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des

recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, calendarisées selon leur niveau de priorité. Au 1^{er} trimestre 2016, les équipes audit ont adopté le logiciel My Audit (outil groupe) dans le suivi des recommandations avec les Directions.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale Atlantique Vendée, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

VII – TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES

La note LT de Crédit Agricole S.A. et des 38 Caisses régionales a été relevée par Moody's à A1 avec des perspectives stables. Les notes CT sont confirmées à P-1 avec une perspective stable.

Cette hausse reflète l'amélioration de la qualité des actifs, de la capitalisation du Groupe et son redressement de rentabilité. L'agence estime par ailleurs que la situation de liquidité est bonne. Pour la Caisse régionale, ceci permet une amélioration immédiate des conditions de prix de refinancement confortant ainsi sa stratégie d'accompagnement de l'économie du territoire et de tous ses clients.

SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport de gestion semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2016	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2016	P. 52
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016	P. 98

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

AU 30 JUIN 2016

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

**Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale Atlantique Vendée en date
du 29 Juillet 2016.**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	54
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	55
COMPTE DE RESULTAT	55
RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	56
BILAN ACTIF	57
BILAN PASSIF	58
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	59
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	60
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES.....	61
1. <i>Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées</i>	61
2. <i>Principales opérations de structure et événements significatifs de la période</i>	65
3. <i>Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	66
3.1. <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	66
3.2. <i>Commissions nettes</i>	66
3.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	67
3.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	68
3.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	69
3.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	69
3.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	70
3.8. <i>Coût du risque</i>	70
3.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	71
3.10. <i>Impôts</i>	71
3.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	74
4. <i>Informations sectorielles</i>	75
5. <i>Notes relatives au bilan</i>	75
5.1. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	75
5.2. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	77
5.3. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	78
5.4. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	80
5.5. <i>Exposition au risque souverain</i>	81
5.6. <i>Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	82
5.7. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	83
5.8. <i>Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées</i>	83
5.9. <i>Immeubles de placement</i>	83
5.10. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	84
5.11. <i>Ecarts d'acquisition</i>	84
5.12. <i>Provisions</i>	84
5.13. <i>Capitaux propres</i>	87
6. <i>Engagements de financement et de garantie</i>	88
7. <i>Reclassements d'instruments financiers</i>	90
8. <i>Juste valeur des instruments financiers</i>	90
8.1. <i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	90
8.2. <i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	93
9. <i>Impacts des évolutions comptables ou autres événements</i>	96
10. <i>Parties liées</i>	96
11. <i>Périmètre de consolidation au 30 juin 2016</i>	96
12. <i>Événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire</i>	96

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale :

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Siège social de la société :

La Garde – Route de Paris – 44949 Nantes – France.

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :

440 242 469 RCS Nantes.

Immatriculation en date du 24 décembre 2001.

Forme Juridique :

Société coopérative de crédit à capital variable.

Code NAF :

6419 Z

Lieu de cotation :

Nantes

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Intérêts et produits assimilés	3.1	254 334	271 343	278 478
Intérêts et charges assimilées	3.1	-132 101	213 363	-148 311
Commissions (produits)	3.2	111 340	-51 081	103 070
Commissions (charges)	3.2	-24 108		-25 488
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	2 473	-869	247
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	29 958	26 210	25 708
Produits des autres activités	3.5	2 570	7 787	1 854
Charges des autres activités	3.5	-1 979	-7 034	-1 593
PRODUIT NET BANCAIRE		242 487	459 719	233 965
Charges générales d'exploitation	3.6	-117 654	-237 314	-118 906
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-4 446	-9 209	-4 090
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		120 387	213 196	110 969
Coût du risque	3.8	-7 592	-16 528	-14 550
RESULTAT D'EXPLOITATION		112 795	196 668	96 419
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	-74	-683	102
Variations de valeur des écarts d'acquisition	5.11			
RESULTAT AVANT IMPOT		112 721	195 985	96 521
Impôts sur les bénéfices		-27 758	-65 107	-29 721
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	5.8			
RESULTAT NET		84 963	130 878	66 800
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		84 963	130 878	66 800

RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Résultat net		84 963	130 878	66 800
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	3.10	-2126	1149	1921
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		-2126	1149	1921
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.10	732	-396	-661
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		-1394	753	1260
Gains et pertes sur écarts de conversion	3.10			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3.10	6334	-538	-959
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3.10			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		6334	-538	-959
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres-recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.10	-554	2520	2386
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		5780	1982	1427
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		4386	2735	2687
Résultat net et autres éléments du résultat global		89 349	133 613	69 487
Dont part du Groupe		89 349	133 613	69 487
Dont participations ne donnant pas le contrôle				

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2016	31/12/2015
Caisse, banques centrales		56 461	63 201
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.6	39 914	57 070
Instruments dérivés de couverture		14 294	14 258
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4 - 5.5	901 303	903 947
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.4 - 5.5	1 379 863	1 976 319
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.4 - 5.5	14 716 289	14 338 138
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		104 856	64 699
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance	5.4 - 5.5	773 595	785 590
Actifs d'impôts courants et différés		66 771	52 077
Comptes de régularisation et actifs divers		365 279	326 267
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	5.8		
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	5.9	1 470	1 586
Immobilisations corporelles	5.10	129 277	128 510
Immobilisations incorporelles	5.10	179	54
Ecarts d'acquisition	5.11		
TOTAL DE L'ACTIF		18 549 551	18 711 716

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2016	31/12/2015
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	18 806	16 181
Instruments dérivés de couverture		184 315	133 705
Dettes envers les établissements de crédit	5.6	10 396 080	10 971 995
Dettes envers la clientèle	5.6	4 483 649	4 373 024
Dettes représentées par un titre	5.7	596 496	456 500
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13 994	10 589
Passifs d'impôts courants et différés		26 557	398
Comptes de régularisation et passifs divers		304 519	315 283
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	5.8		
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions		62 314	54 149
Dettes subordonnées	5.7		
TOTAL DETTES		16 086 730	16 331 824
CAPITAUX PROPRES		2 462 821	2 379 892
Capitaux propres - part du Groupe		2 462 821	2 379 892
Capital et réserves liées		487 128	476 194
Réserves consolidées		1 852 208	1 738 684
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		38 522	34 136
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice		84 963	130 878
Participations ne donnant pas le contrôle			
TOTAL DU PASSIF		18 549 551	18 711 716

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Part du Groupe											Capitaux propres consolidés				
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Participations ne donnant pas le contrôle					
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenu	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2015	261 546	193 910	-391	1 739 042	2 194 107	0	31 401	31 401	18 192	2 243 700			0	0	2 243 700	
Augmentation de capital	9 936													0	0	0
Variation des titres autodétenu			-489			-489								0	0	-489
Emissions d'instruments de capitaux propres						0								0	0	0
Rémunération du 1er semestre 2015 d'instruments de capitaux propres						0								0	0	0
Dividendes versés au 1er semestre 2015						0								0	0	0
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales						0								0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle						0								0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions						0								0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	9 896	0	-489	0	-489	0	0	0	-18 192	-18 681	0	0	0	0	-18 681	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						0	1 430	1 260	2 690					0	0	2 690
Quotient dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						0								0	0	0
Résultat du 1er semestre 2015						0								66 800	66 800	66 800
Autres variations						0								0	0	0
Capitaux propres au 30 juin 2015	271 442	193 910	-880	1 739 042	2 193 618	1 430	32 661	34 091	66 800	2 294 509	0	0	0	0	2 294 509	
Augmentation de capital	11 654					21 550								0	0	21 550
Variation des titres autodétenu	-68	-77	213	-356		-288								0	0	-288
Emissions d'instruments de capitaux propres						0								0	0	0
Rémunération du 2nd semestre 2015 d'instruments de capitaux propres						0								0	0	0
Dividendes versés au 2nd semestre 2015						0								0	0	0
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales						0								0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle						0								0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions						0								0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	11 586	-77	213	-356	21 262	0	0	0	21 262	0	0	0	0	0	21 262	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						0	-1 430	1 475	45					0	0	45
Quotient dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						0								0	0	0
Résultat du 2nd semestre 2015						0								64 078	64 078	64 078
Autres variations						0								0	0	0
Capitaux propres au 31 décembre 2015	283 028	193 833	-667	1 738 685	2 214 878	0	34 136	34 136	130 878	2 379 892	0	0	0	0	2 379 892	
Augmentation de capital	10 990					10 990								0	0	10 990
Variation des titres autodétenu			-56			-56								0	0	-56
Emissions d'instruments de capitaux propres						0								0	0	0
Rémunération du 1er semestre 2016 d'instruments de capitaux propres						0								0	0	0
Dividendes versés au 1er semestre 2016						-17 407								-17 407	0	-17 407
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales						0								0	0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle						0								0	0	0
Mouvements liés aux paiements en actions						0								0	0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	10 990	-17 407	-56	0	-6 473	0	0	0	-6 473	0	0	0	0	0	-6 473	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						0	5 780	-1 394	4 386					0	0	4 386
Quotient dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						0								0	0	0
Résultat du 1er semestre 2016						53								84 963	84 963	84 963
Autres variations						53								0	0	0
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2016	294 018	307 357	-723	1 738 685	2 339 336	5 780	32 742	38 522	84 963	2 462 821	0	0	0	0	2 462 821	

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	1er semestre 2016	1er semestre 2015	31/12/2015
Résultat avant impôt	112 721	96 521	195 985
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4 446	4 088	9 206
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	12 677	15 938	11 210
Quote-part de résultat lié aux entreprises mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	74	-102	-510
Résultat net des activités de financement			
Autres mouvements	2 770	4 243	-524
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	19 967	24 167	19 382
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	215 636	215 859	399 347
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-257 935	-224 774	-218 922
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	177 398	-196 002	-248 917
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-50 193	33 299	-34 348
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence			
Impôts versés	-16 106	2 774	-36 338
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	68 800	-168 844	-139 178
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	201 488	-48 156	76 189
Flux liés aux participations (1)	-1 379	976	849
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-5 412	-16 685	-28 290
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-6 791	-15 709	-27 441
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-6 320	-6 539	3 104
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement			
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	-6 320	-6 539	3 104
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	188 377	-70 404	51 852
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	140 385	88 533	88 533
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	63 201	68 353	68 353
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	77 184	20 180	20 180
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	328 762	18 129	140 385
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	56 461	72 957	63 201
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	272 301	-54 828	77 184
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	188 377	-70 404	51 852

(*) Composé du solde net des postes Caisses et banques centrales, hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

(**) Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour "sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2016 l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'élève à -1.379 milliers d'euros, portant principalement sur des remboursements des avances en compte courant.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale Atlantique Vendée à ses actionnaires.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMEDIAIRES RESUMÉS

1. *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées*

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale Atlantique Vendée au 30 juin 2016 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2015 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : <ul style="list-style-type: none"> - <u>IFRS 2 Paiement fondé sur des actions</u> - Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits - <u>IFRS 3 Regroupements d'entreprises</u> - <i>Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels</i> - <u>IFRS 8 Secteurs opérationnels</u> - Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs - <u>IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles</u> Clarifications sur la méthode 	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)	1 ^{er} février 2015 (1) 1 ^{er} février 2015 (1) 1 ^{er} février 2015 (1) 1 ^{er} février 2015 (1)	Oui Oui Oui Non

	optionnelle de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles - <u>IAS 24 Information relative aux parties liées</u> - Modification de la définition d'une partie liée		1 ^{er} février 2015 (1)	Oui
Amendement à IAS 19 Avantages du personnel Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1 ^{er} février 2015 (1)		Oui
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture Evaluation d'un actif biologique selon IAS 41 s'il ne correspond pas à une plante productrice	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1 ^{er} janvier 2016		Non
Amendement à IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un "business" au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1 ^{er} janvier 2016		Oui
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles Clarifications sur la méthode d'amortissement fondée sur le revenu (interdite sous IAS 16 et acceptable sous IAS 38)	02 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1 ^{er} janvier 2016		Oui
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : - <u>IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente</u> - Précision sur les modifications apportées à un plan de cession lorsqu'un actif non courant destiné à être cédé doit être reclassé en actif non courant destiné à être distribué, et réciproquement - <u>IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir</u> Clarification sur le maintien d'implication continue aux contrats de services dont la rémunération dépend de la performance des actifs	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)	1 ^{er} janvier 2016		Oui
		1 ^{er} janvier 2016		Oui

transférés Informations non obligatoires pour les arrêtés intermédiaires sur la compensation des actifs et passifs financiers			
- <u>IAS 19 Avantages du personnel</u> Précision sur le taux de rendement des obligations d'Etat utilisé pour l'actualisation de la dette actuarielle		1 ^{er} janvier 2016	Oui
- <u>IAS 34 Information financière intermédiaire</u>		1 ^{er} janvier 2016	Oui
- Clarification sur l'emplacement possible des autres informations à fournir			
Amendement à IAS 1 Présentation des états financiers Objectif d'amélioration de la présentation d'informations	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 27 Etats financiers individuels Autorisation à l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1 ^{er} janvier 2016	Non

(1) Soit à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le Groupe.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et n'ont donc pas été appliquées par le Groupe au 30 juin 2016.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9, IFRS 15 et IFRS 16.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées. Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers ;
- La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de

perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information à partir du second semestre 2016.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 en même temps que l'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée au second semestre 2016. Néanmoins, en première analyse, le groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15, Avantages dans les contrats de location et SIC 27, Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 Etat des flux de trésorerie à IAS 12 Impôts sur le résultat, applicables au groupe Crédit Agricole au 1^{er} janvier 2017, tandis que l'amendement à IFRS 2, Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions, sera applicable au 1^{er} janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'UE.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 de la Caisse régionale Atlantique Vendée et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse régionale Atlantique Vendée sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2016 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10 Périmètre de consolidation au 30 juin 2016.

Dans le cadre de la simplification de la structure du Groupe Crédit Agricole, un projet est en cours afin de procéder à un reclassement des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et des Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») actuellement détenus par Crédit Agricole S.A dans une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le rachat par « Sacam Mutualisation » de la majorité des CCI/CCA actuellement détenus par Crédit Agricole SA est estimé à un montant préliminaire de 18 milliards d'euros (valeur estimée au 31 décembre 2015, à ajuster en fonction de l'évolution des capitaux propres des Caisses régionales entre cette date et la date de réalisation de l'opération). Le financement de « Sacam Mutualisation » se fera via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Des prêts à moyen et long termes de Crédit Agricole SA pour un montant total d'environ 11 milliards d'euros au taux de 2,15% seront faits aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « Sacam Mutualisation ».

Cette opération, qui fait l'objet d'une lettre d'intention signée par l'ensemble des parties prenantes mi-février, s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permettra le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existe déjà aujourd'hui indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Cette opération est sans incidence sur les comptes intermédiaires au 30 juin 2016 de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Sa réalisation prévue au troisième trimestre 2016 entraînera le débouclage de la garantie Switch pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 171,7 millions d'euros pour la Caisse régionale Atlantique Vendée).

3. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

3.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 259	5 235	2 780
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 045	53 919	27 239
Sur opérations avec la clientèle	212 976	468 533	234 277
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	445	1 944	1 276
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 372	18 721	9 058
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	3 237	6 685	3 848
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits d'intérêts (1) (2)	254 334	555 037	278 478
Sur opérations avec les établissements de crédit	-2 651	-5 478	-2 952
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-77 981	-173 061	-86 721
Sur opérations avec la clientèle	-26 709	-55 765	-32 954
Sur dettes représentées par un titre	-2 822	-6 672	-3 601
Sur dettes subordonnées			
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-21 845	-42 472	-21 944
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées	-93	-246	-139
Charges d'intérêts	-132 101	-283 694	-148 311

(1) dont 4 007 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2016 contre 7 621 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 3 757 milliers d'euros au 30 juin 2015.

(2) dont 2 305 milliers d'euros au 30 juin 2016 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 5 827 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 2 993 milliers d'euros au 30 juin 2015.

3.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2016			31/12/2015			30/06/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	522	-102	420	935	-135	800	500	-53	447
Sur opérations internes au Crédit Agricole	9 503	-16 452	-6 949	25 395	-35 625	-10 230	13 200	-18 078	-4 878
Sur opérations avec la clientèle	27 117	-874	26 243	51 805	-1 484	50 321	26 286	-749	25 537
Sur opérations sur titres			0			0			0
Sur opérations de change	63		63	130		130	63		63
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0			0			0
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	72 683	-6 585	66 098	132 465	-13 549	118 916	62 094	-6 483	55 611
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 452	-95	1 357	2 633	-288	2 345	927	-125	802
Produits nets des commissions	111 340	-24 108	87 232	213 363	-51 081	162 282	103 070	-25 488	77 582

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Dividendes reçus			
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-333	236	297
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	2 667	-1 698	-247
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	166	416	166
Résultat de la comptabilité de couverture	-27	177	31
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 473	-869	247

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	132 386	-132 386	264 772
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	72 892	-59 494	13 398
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	59 494	-72 892	-13 398
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	200 797	-200 824	-27
Variations de juste valeur des éléments couverts	118 771	-82 018	36 753
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	82 026	-118 806	-36 780
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	333 183	-333 210	-27

(en milliers d'euros)	31/12/2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	71 122	-71 122	142 244
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	60 143	-10 979	49 164
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	10 979	-60 143	71 122
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	175 260	-175 083	350 343
Variations de juste valeur des éléments couverts	81 396	-93 648	-12 252
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	93 864	-81 435	12 429
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	246 382	-246 205	177

(en milliers d'euros)	30/06/2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	71 970	-71 970	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	60 732	-11 238	49 494
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	11 238	-60 732	-49 494
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	172 323	-172 292	31
Variations de juste valeur des éléments couverts	74 831	-97 444	-22 613
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	97 492	-74 848	22 644
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	244 293	-244 262	31

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Dividendes reçus	29 974	19 833	19 239
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	5	7 693	6 495
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-21	-1 316	-26
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	29 958	26 210	25 708

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8 Coût du risque

Les pertes sur titres dépréciés durablement comprennent principalement la dépréciation durable du titre CAAVI Participations pour 1 164 milliers d'euros au 31/12/2015.

3.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	105	215	288
Autres produits (charges) nets	486	538	-27
Produits (charges) des autres activités	591	753	261

3.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Charges de personnel	-73 723	-151 235	-74 388
Impôts et taxes	-7 940	-9 930	-6 367
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-35 991	-76 149	-38 151
Charges générales d'exploitation	-117 654	-237 314	-118 906

Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Salaires et traitements	-41 154	-80 329	-40 244
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 501	-8 646	-4 238
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)		-2 165	
Autres charges sociales	-13 877	-28 775	-13 817
Intéressement et participation	-6 358	-14 733	-8 065
Impôts et taxes sur rémunération	-7 833	-16 587	-8 024
Total Charges de personnel	-73 723	-151 235	-74 388

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Dotations aux amortissements	-4 448	-9 209	-4 090
- immobilisations corporelles	-4 424	-9 199	-4 086
- immobilisations incorporelles	-24	-10	-4
Dotations (reprises) aux dépréciations	2	0	0
- immobilisations corporelles	2		
- immobilisations incorporelles			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-4 446	-9 209	-4 090

3.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-38 565	-93 118	-61 535
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	-36 714	-86 443	-57 887
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	-8	-79	-8
Engagements par signature	-169	-4 835	-3 010
Risques et charges	-1 674	-1 761	-630
Reprises de provisions et de dépréciations	30 892	76 398	52 961
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	30 262	74 863	52 244
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	11	5	1
Engagements par signature	291	1 392	583
Risques et charges	328	138	133
Dotations nettes de reprises des dépréciations et	-7 673	-16 720	-8 574
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-124	-463	-242
Récupérations sur prêts et créances amortis	226	658	277
Décotes sur crédits restructurés	-16	-3	-4
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes (1)		-4 740	-6 007
Autres produits (2)	-5	4 740	
Coût du risque	-7 592	-16 528	-14 550

(1) Dont 4 740 milliers au 31/12/2015 relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch), versés (ou à payer) à Crédit Agricole S.A. pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

- (2) Dont 4 740 milliers au 31/12/2015 relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie globale (Switch), reçus (ou à recevoir) de Crédit Agricole S.A. suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-74	-683	102
Plus-values de cession	78	113	102
Moins-values de cession	-152	-796	
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-74	-683	102

3.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Charge d'impôt courant	-29 875	-58 600	-35 203
Charge d'impôt différé	2 117	-6 507	5 482
Charge d'impôt de la période	-27 758	-65 107	-29 721

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2016

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	112 721	34,43%	-38 810
Effet des différences permanentes			-583
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			11 635
Taux et charge effectifs d'impôt		24,63%	-27 758

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2016.

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	195 985	38%	74 474
Effet des différences permanentes			
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			766
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			-113
Effet des autres éléments			-10 021
Taux et charge effectifs d'impôt		33,22%	65 107

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

Au 30 juin 2015

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	96 521	38%	-36 678
Effet des différences permanentes			-2 487
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-17
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			9 462
Taux et charge effectifs d'impôt		30,79%	-29 720

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2015.

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015	30/06/2015
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 126	1 149	1 921
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	732	-396	-661
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-1 394	753	1 260
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	6 334	-538	-959
Ecart de réévaluation de la période	6 339	7 198	5 584
Transfert en résultat	-5	-7 686	-6 495
Autres variations	0	-50	-48
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-554	2 520	2 386
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	5 780	1 982	1 427
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4 386	2 735	2 687
Dont part Groupe	4 386	2 735	2 687
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	30/06/2016				Variation				31/12/2015			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-9 296	3 200	-6 096	-6 096	-2 126	732	-1 394	-1 394	-7 170	2 468	-4 702	-4 702
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-9 296	3 200	-6 096	-6 096	-2 126	732	-1 394	-1 394	-7 170	2 468	-4 702	-4 702
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0	0			0	0				
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-9 296	3 200	-6 096	-6 096	-2 126	732	-1 394	-1 394	-7 170	2 468	-4 702	-4 702
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	48 970	-4 352	44 618	44 618	6 334	-554	5 780	5 780	42 636	-3 798	38 838	38 838
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises-mises en équivalence	48 970	-4 352	44 618	44 618	6 334	-554	5 780	5 780	42 636	-3 798	38 838	38 838
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	48 970	-4 352	44 618	44 618	6 334	-554	5 780	5 780	42 636	-3 798	38 838	38 838
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	39 674	-1 152	38 522	38 522	4 208	178	4 386	4 386	35 466	-1 330	34 136	34 136
(en milliers d'euros)	31/12/2015				Variation				31/12/2014			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-7 170	2 468	-4 702	-4 702	1 149	-396	753	753	-8 319	2 864	-5 455	-5 455
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-7 170	2 468	-4 702	-4 702	1 149	-396	753	753	-8 319	2 864	-5 455	-5 455
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-7 170	2 468	-4 702	-4 702	1 149	-396	753	753	-8 319	2 864	-5 455	-5 455
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	42 636	-3 798	38 838	38 838	-538	2 520	1 982	1 982	43 174	-6 318	36 856	36 856
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises-mises en équivalence	42 636	-3 798	38 838	38 838	-538	2 520	1 982	1 982	43 174	-6 318	36 856	36 856
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	42 636	-3 798	38 838	38 838	-538	2 520	1 982	1 982	43 174	-6 318	36 856	36 856
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	35 466	-1 330	34 136	34 136	611	2 124	2 735	2 735	34 855	-3 454	31 401	31 401

4. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Compte tenu de la définition des secteurs opérationnels et de leur critères de présentation, l'ensemble des activités de la Caisse régionale Atlantique Vendée se situe dans le secteur de la « Banque de proximité en France ».

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 578	15 313
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	22 336	41 757
Valeur au bilan	39 914	57 070
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Instruments de capitaux propres	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	27
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		27
Prêts et créances	0	0
- Crédances sur les établissements de crédit		
- Crédances sur la clientèle		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	17 578	15 286
Valeur au bilan	17578	15 313

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Instruments de capitaux propres	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	22 336	41 757
- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	22 336	41 757
Prêts et créances	0	0
- Crédances sur les établissements de crédit		
- Crédances sur la clientèle		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	22 336	41 757

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18 806	16 181
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	18 806	16 181

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle		
Instruments dérivés	18 806	16 181
Total Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18 806	16 181

5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30/06/2016			31/12/2015		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	194 661	6 898		202 285	6 318	
Actions et autres titres à revenu variable	15 763	2 912	-12	15 637	1 697	-41
Titres de participation non consolidés (2)	690 879	40 087	-914	686 025	35 788	-1 129
Total des titres disponibles à la vente	901 303	49 897	-926	903 947	43 803	-1 170
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	901 303	49 897	-926	903 947	43 803	-1 170
Impôts		-4 356	4		-3 811	7
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)		45 541	-922		39 992	-1 163

(1) Dont – 36 816 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 30/06/2016 et - 36 722 milliers d'euros au 31/12/2015.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 558 518 milliers d'euros au 30 juin 2016 et 558 518 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	89 576	17 418
- Comptes et prêts	37 703	15 924
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	7 171	14 123
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>		
- Valeurs reçues en pension		
- Titres reçus en pension livrée	50 379	
- Prêts subordonnés	1 494	1 494
- Autres prêts et créances		
Valeur brute	89 576	17 418
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	89 576	17 418
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	1 290 287	1 958 901
- Comptes ordinaires	276 445	71 264
- Comptes et avances à terme	1 013 842	1 835 426
- Prêts subordonnés		52 211
Valeur brute	1 290 287	1 958 901
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 290 287	1 958 901
Valeur au bilan	1 379 863	1 976 319

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	4 151	4 070
- Titres non cotés sur un marché actif	4 151	4 070
Prêts et avances	15 034 542	14 656 237
- Créances commerciales	41 326	36 627
- Autres concours à la clientèle	14 859 296	14 528 226
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés		
- Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Créances nées d'opérations de réassurance		
- Avances en comptes courants d'associés	40 602	13 983
- Comptes ordinaires débiteurs	93 318	77 401
Valeur brute	15 038 693	14 660 307
Dépréciations	-322 404	-322 169
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	14 716 289	14 338 138
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur au bilan	14 716 289	14 338 138

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	30/06/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	962 700				962 700
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	89 576				89 576
Grandes entreprises	2 458 678	121 073	-95 919	-60 738	2 302 021
Clientèle de détail	11 617 315	247 469	-147 748	-17 999	11 451 568
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	15 128 269	368 542	-243 667	-78 737	14 805 865

(1) Dont encours restructurés pour 45 202 milliers d'euros

	Encours bruts	31/12/2015			
		dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	962 628			834	961 794
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	17 418				17 418
Grandes entreprises	2 386 187	120 079	96 269	58 467	2 231 451
Clientèle de détail	11 311 492	240 248	140 206	26 393	11 144 893
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	14 677 725	360 327	236 475	85 694	14 355 556

(1) Dont encours restructurés pour 57 077 milliers d'euros

5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2016
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle <i>dont dépréciations collectives</i>	322 169 85 694		38 160 547	-37 925 -7 504			322 404 78 737
Opérations de location financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs financiers disponibles à la vente	36 725		21				36 746
Autres actifs financiers	225		8	-11			222
Total Dépréciations des actifs financiers	359 119	0	38 189	-37 936	0	0	359 372

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle <i>dont dépréciations collectives</i>	327 985 92 053		88 629 4 424	-94 447 -10 784			322 167 85 693
Opérations de location financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs financiers disponibles à la vente	35 413		1 316	-5			36 724
Autres actifs financiers	164		80	-19			225
Total Dépréciations des actifs financiers	363 562	0	90 025	-94 471	0	0	359 116

5.5. Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

30/06/2016 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Allemagne							
Autriche				8 908		8 908	0
Arabie Saoudite							
Belgique				19 394		19 394	0
Brésil							
Chine							
Espagne							
Etats Unis							
France				433 618		433 618	0
Grèce							
Hong Kong							
Irlande							
Italie							
Japon							
Maroc							
Portugal							
Russie							
Syrie							
Ukraine							
Venezuela							
Yemen							
Total	0	0	0	461 920	0	461 920	0

31/12/2015 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Allemagne							
Arabie Saoudite							
Belgique				19 767		19 767	
Brésil							
Chine							
Espagne							
Etats Unis							
France				427 761		427 761	
Grèce							
Hong Kong							
Irlande							
Italie							
Japon							
Maroc							
Portugal							
Russie							
Syrie							
Ukraine							
Venezuela							
Yemen							
Total	0	0	0	447 528	0	447 528	0

5.6. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	11 244	7 849
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	11 238	7 843
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	50 404	
Total	61 648	7 849
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	112	373
Comptes et avances à terme	10 334 320	10 963 773
Total	10 334 432	10 964 146
Valeur au bilan	10 396 080	10 971 995

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires créditeurs	3 111 759	2 932 011
Comptes d'épargne à régime spécial	50 277	41 832
Autres dettes envers la clientèle	1 321 613	1 399 181
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	4 483 649	4 373 024

5.7. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	474	728
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	596 022	455 772
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	596 496	456 500
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	0	0

Au cours du premier semestre 2016, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 334 650 milliers d'euros.

5.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Au 30/06/2016, La Caisse régionale Atlantique Vendée ne détient pas d'actifs non courants destinés à être cédés et d'activités abandonnées.

5.9. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2016
Valeur brute	3723		10	-181			3552
Amortissements et dépréciations	-2137		-69	124			-2082
Valeur au bilan (1)	1586	0	-59	-57	0	0	1470

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	3 741		82	-100			3723
Amortissements et dépréciations	-2 056		-144	63			-2137
Valeur au bilan (1)	1 685	0	-62	-37	0	0	1586

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

5.10. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2016
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	272 681		6 221	-2 222			276 680
Amortissements et dépréciations (1)	-144 171		-4 422	1 190			-147 403
Valeur au bilan	128 510	0	1 799	-1 032	0	0	129 277
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1528		148				1 676
Amortissements et dépréciations	-1474		-24				-1 498
Valeur au bilan	54	0	124	0	0	0	178

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	263 219		70 094	-60 632			272 681
Amortissements et dépréciations (1)	-153 072		-9 196	18 097			-144 171
Valeur au bilan	110 147	0	60 898	-42 535	0	0	128 510
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1480		48				1 528
Amortissements et dépréciations	-1464		-10				-1 474
Valeur au bilan	16	0	38	0	0	0	54

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

5.11 Ecarts d'acquisition

Néant.

5.12. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2016
Risques sur les produits épargne-logement	18 231		5 000					23 231
Risques d'exécution des engagements par signature	4 716		169					4 594
Risques opérationnels	4 938		3	-1 008	-291			3 933
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	5 854		1 672	-67				9 584
Litiges divers	11 461		1 691	-380	-526			12 246
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	8 949		1 919	-2 045	-97			8 726
Total	54 149	0	10 454	-3 500	-914	0	2 125	62 314

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Risques sur les produits épargne-logement	17 837		7 083		-6 689			18 231
Risques d'exécution des engagements par signature	1 273		4 835		-1 392			4 716
Risques opérationnels	5 809		3 904	-2 998	-1 777			4 938
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	7 498		2 673	-2 785	-34			5 854
Litiges divers	10 576		2 150	-175	-1 090			11 461
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	11 803		3 694	-4 710	-1 838			8 949
Total	54 796	0	24 339	-10 668	-12 820	0	-1 498	54 149

Risque épargne logement : les produits épargne logement sont des produits à taux réglementés par l'Etat. De par cette réglementation, l'épargnant dispose d'une option implicite lui permettant de placer ses liquidités futures à un taux supérieur au marché d'une part et le futur emprunteur d'une option implicite lui permettant d'emprunter à un taux inférieur au marché.

Le Risque d'exécution d'engagements par signature résulte, en cas d'exécution de la garantie bancaire par le bénéficiaire, du risque de non recouvrement auprès du débiteur garanti.

Risques Opérationnels : les provisions sont composées :

- d'une provision globale pour risques opérationnels mise à jour sur la base des déclarations saisies dans l'outil Olympia de collecte des incidents. Les pertes attendues sont calculées à horizon 1 an,
- des provisions pour risques sur bonifications et primes d'intérêts octroyées par la puissance publique,
- des provisions pour risques sur les diverses procédures judiciaires en cours.

Engagements sociaux (retraites) et assimilés : ces engagements comprennent une provision pour primes, pour médailles du travail et une provision pour engagement de retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies.

La provision pour litiges divers résulte de l'estimation des risques sur les divers litiges RH, juridiques et fiscaux en cours.

Les Autres provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions pour étalement des charges financières futures sur les dépôts à terme commercialisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée avec des taux d'intérêts progressifs et nos engagements contractuels pris avec nos clients.

Les montants figurant dans la colonne « autres mouvements » correspondent en général à des reclassements.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 273 632	1 116 840
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 196 814	1 049 478
Ancienneté de plus de 10 ans	619 775	690 269
Total plans d'épargne-logement	3 090 221	2 856 587
Total comptes épargne-logement	503 697	500 376
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 593 918	3 356 963

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2016 pour les données au 30 juin 2016 et à fin novembre 2015 pour les données du 31 décembre 2015.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :	9 829	11 900
Comptes épargne-logement :	75 362	90 431
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	85 191	102 331

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	7 944	6 234
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 874	3 825
Ancienneté de plus de 10 ans	10 413	8 172
Total plans d'épargne-logement	23 231	18 231
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	23 231	18 231

5.13. Capitaux propres

➤Composition du capital au 30 juin 2016

Au 30 juin 2016, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 303 939	17,60%	0,00%
Dont part du Public	1 296 488	17,50%	
Dont part Crédit Agricole S.A.			
Dont part Autodétenue	7 451	0,10%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 855 972	25,05%	0,00%
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 855 972	25,05%	
Parts sociales	4 248 435	57,35%	100,00%
Dont 69 Caisses Locales	4 214 783	56,89%	60,26%
Dont 18 administrateurs de la CR	25	0,00%	7,86%
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	0,44%
Dont part du public	33 626	0,45%	31,44%
Total	7 408 346	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant du capital est de 112 977 milliers d'euros

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2012	4,46	4,46	0,42
2013	4,51	4,51	0,37
2014	4,59	4,59	0,28
2015	4,46	4,46	0,22

➤Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 17 407 milliers d'euros en 2016.

6. Engagements de financement et de garantie

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Engagements donnés	2 867 997	2 966 622
Engagements de financement	1 657 229	1 757 731
. Engagements en faveur des établissements de crédit	46 534	141 824
. Engagements en faveur de la clientèle	1 610 695	1 615 907
Ouverture de crédits confirmés	860 397	913 005
- Ouverture de crédits documentaires	4 164	5 306
- Autres ouvertures de crédits confirmés	856 233	907 699
Autres engagements en faveur de la clientèle	750 298	702 902
Engagements de garantie	1 210 768	1 208 891
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	835 889	836 942
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	835 889	836 942
. Engagements d'ordre de la clientèle	374 879	371 949
Cautions immobilières	127 816	141 533
Autres garanties d'ordre de la clientèle	247 063	230 416
Engagements reçus	5 633 213	5 462 101
Engagements de financement	223 227	146 331
. Engagements reçus des établissements de crédit	223 227	146 331
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	5 409 986	5 315 770
. Engagements reçus des établissements de crédit	306 313	323 639
. Engagements reçus de la clientèle	5 103 673	4 992 131
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 319 434	1 164 217
Autres garanties reçues	3 784 239	3 827 914

(1) Dont 827 748 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 509 117 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	30/06/2016	31/12/2015
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	4 411 741	4 600 819
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	50 422	
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	4 462 163	4 600 819
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	217 740	198 704
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	217 740	198 704

Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, l'entité a versé un dépôt de 279 514 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 171 658 milliers d'euros.

Au 30 juin 2016 la Caisse régionale Atlantique Vendée a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement en mettant en pension 78 900 milliers d'euros.

Créances apportées en garantie :

Au cours du premier semestre 2016, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté 4 411 741 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 600 819 milliers d'euros au 31 décembre 2015. La Caisse régionale Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale Atlantique Vendée a apporté :

- 1 914 396 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 094 991 milliers d'euros au 31 décembre 2015;
- 459 353 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 454 154 milliers d'euros au 31 décembre 2015;

- 964 812 milliers euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 880 683 milliers euros au 31 décembre 2015.

7. Reclassements d'instruments financiers

- Reclassements effectués par la Caisse régionale Atlantique Vendée**

Comme l'exercice précédent, la Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas opéré en 2016 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2016	Juste valeur au 30 juin 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	16 055 675	16 243 668	1 494	16 242 174	0
Créances sur les établissements de crédit	1 379 863	1 372 289	1 494	1 370 795	0
Comptes ordinaires et prêts JJ	283 616	283 607		283 607	
Comptes et prêts à terme	1 044 374	1 036 809		1 036 809	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	50 379	50 379		50 379	
Prêts subordonnés	1 494	1 494	1 494	0	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	14 675 812	14 871 379	0	14 871 379	0
Créances commerciales	41 326	41 326		41 326	
Autres concours à la clientèle	14 572 124	14 733 718		14 733 718	
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	4 151	4 041		4 041	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	20				
Comptes ordinaires débiteurs	58 191	92 294		92 294	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	773 595	879 419	879 419	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	461 920	526 632	526 632		
Obligations et autres titres à revenu fixe	311 675	352 787	352 787		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	16 829 270	17 123 087	880 913	16 242 174	0

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix côtés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	16 314 457	16 513 860	1 494	16 429 021	83 345
Créances sur les établissements de crédit	1 976 319	1 966 833	1 494	1 881 994	83 345
Comptes ordinaires et prêts JJ	85 387	85 386		3 842	81 544
Comptes et prêts à terme	1 837 227	1 827 753		1 825 952	1 801
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	53 705	53 694	1 494	52 200	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	14 338 138	14 547 027	0	14 547 027	0
Créances commerciales	36 627	36 627		36 627	
Autres concours à la clientèle	14 238 595	14 416 244		14 416 244	
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	4 070	4 041		4 041	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	13 878	13 834		13 834	
Comptes ordinaires débiteurs	44 968	76 281		76 281	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	785 590	774 777	769 514	5 263	0
Effets publics et valeurs assimilées	461 518	456 562	456 562		
Obligations et autres titres à revenu fixe	324 072	318 215	312 952	5 263	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 100 047	17 288 637	771 008	16 434 284	83 345

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2016	Juste valeur au 30 juin 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	10 396 080	10 763 283	0	10 763 283	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	11 332	11 306		11 306	
Comptes et emprunts à terme	10 334 326	10 698 246		10 698 246	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	50 422	53 731		53 731	
Dettes envers la clientèle	4 483 649	4 454 799	0	4 454 799	
Comptes ordinaires créditeurs	3 111 759	3 110 992		3 110 992	
Comptes d'épargne à régime spécial	50 277	50 277		50 277	
Autres dettes envers la clientèle	1 321 613	1 293 530		1 293 530	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	596 496	623 454		623 454	
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	15 476 225	15 841 536	0	15 841 536	0

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	10 971 995	11 489 877	0	11 489 877	0
Comptes ordinaires et emprunts JJ	8 222	8 208		8 208	
Comptes et emprunts à terme	10 963 773	11 481 669		11 481 669	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	4 373 024	4 279 454	0	4 237 622	41 832
Comptes ordinaires créditeurs	2 932 011	2 931 229		2 931 229	
Comptes d'épargne à régime spécial	41 832	41 832			41 832
Autres dettes envers la clientèle	1 399 181	1 306 393		1 306 393	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	456 500	483 338		483 338	
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	15 801 519	16 252 669	0	16 210 837	41 832

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	30/06/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 578	0	17 578	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instruments dérivés	17 578		17 578	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	22 336	0	22 336	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	22 336	0	22 336	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	22 336		22 336	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	901 303	15 924	885 379	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	194 661	15 904	178 757	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	706 642	20	706 622	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	14 294	0	14 294	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	955 511	15 924	939 587	0
Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux	0	0	0	0

(1) Y compris 558 518 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers du 31 décembre 2015.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	15 313	27	15 286	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	27	27	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	27	27		
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instruments dérivés	15 286		15 286	
0				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	41 757	0	41 757	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	41 757	0	41 757	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	41 757		41 757	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	903 947	121 527	782 420	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	202 285	121 527	80 758	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	701 662		701 662	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	14 258		14 258	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	975 275	121 554	853 721	0
Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 558 518 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers du 31 décembre 2015.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	30/06/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18 806	0	18 806	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	18 806		18 806	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	184 315		184 315	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	203 121	0	203 121	0
Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	16 181	0	16 181	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	16 181		16 181	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	133 705		133 705	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	149 886	0	149 886	0
Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

9. Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Les comptes arrêtés au 30/06/2016, de la Caisse régionale Atlantique Vendée, n'observent pas d'évolutions comptables ou autres événements.

10. Parties liées

Les parties liées à la Caisse régionale Atlantique Vendée sont pour l'essentiel des entités contrôlées par la Caisse régionale Atlantique Vendée, directement, en contrôle exclusif. La liste de ces sociétés et des principales conventions existantes est la suivant :

Liste des filiales et participations détenues à plus de 25% par la Caisse Régionale Atlantique Vendée et sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif : situation au 30/06/2016

Nom des filiales	Activité renseignée au K Bis	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Natures et montants du capital restant dû par rapport aux conventions de financement			
			Prêts	Ouverture de crédit accordée	Ouverture de crédit utilisée	Avances en compte courant
SAS CAAVIP	Acquisition, détention, administration, gestion, cession totale ou partielle de toute participation majoritaire ou minoritaire au capital de toute société ayant une activité immobilière	100%	0	0	0	0
SARL LE PERTUIS	Achat, construction, location, vente de tout immeuble ou partie d'immeuble à usage d'habitation de commerce ou de bureau, prise de participation dans toutes sociétés ayant pour objet la location construction vente d'immeubles, réalisation de travaux d'aménagement et d'équipement de terrains ou de toutes autre opération immobilière.	100%	0	200	0	1 185
SCI PANORAMIC	Propriété, jouissance, administration de tous immeubles et droits immobiliers.	100%	0	0	0	244
SCI CHALLANS	Acquisition et gestion de tous immeubles.	95%	0	0	0	655
SCI LES SABLES	Acquisition et gestion de tous immeubles.	95%	0	0	0	363
SCI LES TERRES NOIRES	Gestion, administration, acquisition, aliénation de tous biens immobiliers et de tous biens mobiliers nécessaires à l'exploitation des immeubles.	100%	0	0	0	4 821

11. Périmètre de consolidation au 30 juin 2016

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2016 est identique au périmètre de consolidation du 31/12/2015. Il est composé de la Caisse régionale Atlantique Vendée, des 69 Caisses locales affiliées et de la Société Technique de Titrification.

12. Événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a enregistré aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 30 juin 2016.

SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport de gestion semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2016	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2016	P. 52
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016	P. 98



SCP Malevaut-Naud

KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

55, boulevard François Arago
79180 Chauray
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière
semestrielle 2016**

Période du 1er janvier au 30 juin 2016
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9
Ce rapport contient 48 pages
Référence : PSP - 163.010 RIFS



SCP Malevaut-Naud

KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

55, boulevard François Arago
79180 Chauray
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Siège social : La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9

Capital social : €. 112.977.277

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016

Période du 1er janvier au 30 juin 2016

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes consolidés intermédiaires résumés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



SCP Malevaut-Naud

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière
semestrielle 2016
1er août 2016

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes consolidés intermédiaires résumés qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2016.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Labège, le 1er août 2016

KPMG Audit FS I

Philippe Saint-Pierre
Associé



Chauray, le 1er août 2016

SCP Malevaut-Naud

Jean-Claude Naud
Associé

